

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA.

FACULTE DES SCIENCES HUMAINE ET SOCIALE

DEPARTEMENT DES SCIENCES SOCIALE

Mémoire de fin de Cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sociologie

Option : sociologie du travail et des ressources humaines

Thème

Quelle est le rôle de service (HSE) dans la prévention et de prise en charge des accidents de travail

Cas pratique : entreprise SAPTA

Réalisé par

Mr. BOUALAM Hocine
Mlle. IBELHOULENE Samira

Encadré par

Mm, BELKHACEM

Année universitaire 2016-2017

Remerciement

Je tiens à exprimer, en premier lieu, ma profonde gratitude et mes très sincères remerciement à mon promotrice madame BELKHACEM de m'avoir encadré ; guidé et encouragé tout au long de se travail.

J'adresse mes respectueux remerciements à messieurs les nombres du jury.

Sans oublié, monsieur KERNOU Badis de leur encadrement et orientation au sein de l'entreprise SAPTA.

Enfin, que tous ceux et toutes celles qui ont contribué de près ou de loin à la concrétisation de ce mémoire trouvent ici l'expression de gratitude.

DEDICACE

Je dédie ce travail à :

- ❖ *Ma mère et mon père.*
- ❖ *Mon cher frère Mohammed Amine*
Et mes chères sœurs
- ❖ *Mon oncle ZAHED Mouloud*
- ❖ *Tous mes amis (es) et camarades.*

- ❖ *Tous ceux qui m'ont aidé de près ou de loin*
pour finir ce modeste travail.

BOUALAM HOTINE

DEDICACE

Toutes ma famille surtout ma mère que je l'aime trop et qui ma encouragé pour la continuité, ainsi mon père allah yarahmou, sans oublié mes frères : ABD Anour, Nassim, Az Eddine et mes chères sœurs : Ouarda, Sonya, et Ouazna

A tous mse amis(es) : Linda, Nassima, Ranima ; Amirouche , Souhil ; Salah et le responsable de service HSE Mr KERNOU Badis qui je le respect toujours .

Ma belle promotrice Mm BELKHACEM Karima qui ma aider pour réaliser notre mémoire.

SAMIRA

La liste des abréviations

BTP	Bâtiment et travaux public.
RP	Risque professionnelle.
SAPTA	Société algérienne des ponts et des travaux d'art
GRP	Gestion des risques professionnelle.
SHS	Service hygiène et sécurité.
BIT	Bureau international de travail.
Coso	Committee of Sponsoring Organizations of the Tread way Commission.
SI	Système d'information.
EPI	Equipement de protection individuelle.
EPC	Equipement de protection collective.
CHSCT	Comité d'hygiène et sécurité et condition de travail.
SST	Service au santé de travail
CNAS	La caisse nationale d'assurances sociales des travailleurs salariés.

La liste des tableaux

Liste des tableaux utilises dans la partie pratique

N de tableaux	Titre	Page
1	Répartition des enquêtés selon l'âge	63
2	Répartition des enquêtés selon le niveau d'instruction	64
3	répartition des enquêtes selon la situation matrimoniale	64
4	répartition des enquêtés selon la catégorie de l'année de recrutement	65
5	répartition des enquêtés selon poste actuel de travail	66
6	l'année de recrutement et le poste actuel de travail au sein de l'entreprise	67
7	la sécurité au poste actuel de travail	70
8	la sécurité au poste actuel de travail des enquêtés	71
9	la nature du risque lié au poste actuel de travail	72
10	répartition des enquêtés selon les accidents survenu fréquentes	73
11	l'état des accidents de travail selon la catégorie d'année	74
12	la corrélation entre le poste actuel de travail et nombres d'accidents	75
13	l'accident de travail fréquente au sein de l'entreprise selon la nature de l'accident et le poste actuel de travail	76
14	la consultation de médecin de travail	77
15	la prise en charge en cas d'accident	77
16	les enquêtes bénéficiers d'une formation en matière hygiène et sécurité(HSE)	78
17	la formation en matière hygiène et sécurité au travail et poste actuel de travail	79
18	bénéficié d'une formation a la matière hygiène et sécurité au travail et nombres accidents de travail	80
19	l'information sur les risques sur les cites (les chantiers)	81
20	identification des moyens de protection individuelle	81
21	Potez des EPI par les travailleurs	82
22	le contrôle en matière hygiène et sécurité sur les sites	83

23	le contrôle en matière hygiène et sécurité et le poste actuel de travail	83
24	en cas de négligence des travailleurs	84
25	travaillé dans une zone à risque en cas d'absence d'équipements de protection individuels et collectifs (EPI/EPC)	85
26	travaillé dans une zone à risque en cas d'absence d'équipements de protection individuels et collectifs (EPI/EPC) et le poste actuel de travail	86
27	les moyens de protection misent en place par l'entreprise	87
28	les moyens de protection misent en place par l'entreprise et le poste actuel de travail	88
29	Le moyen de prévention le plus efficace pour réduire les risques d'accident dans l'espace de travail	89
30	le moyen de prévention le plus efficace pour réduire le risque des accidents de travail et le poste actuel de travail	90
31	le rôle de service HSE au sein de l'entreprise SAPTA	91
32	le rôle de service HSE au sein de l'entrepris SAPTA et la poste actuel de travail	92

Sommaire

SOMMAIRE

Liste des abréviations

Liste des tableaux

Introduction 1

Partie théorique et méthodologique

Chapitre I : problématisation de l'objet d'étude

1- Les raisons de choix de thème	3
2- Les objectifs de recherche	3
3- Problématique	4
4- Les hypothèses	7
5- Définition des concepts clés	8
6- Les études antérieures	11
Conclusion	

Chapitre II : le risque des accidents de travail dans le secteur bâtiments et travaux public BTP

Section 1 : description et situation des accidents de travail dans secteur BTP.....14

Introduction

1- Histoire des accidents de travail dans secteur BTP	14
2- Identification générale des accidents de travail	15
3- Les types des accidents de travail	16
4- Factures et sources d'accident de travail	20
5- Les méthodes d'analyse des accidents de travail	22
6- Les risques liés aux accidents de travail	27
7- Les conséquences négatives des accidents de travail.....	29

Section 2 : le processus de prévention et prise en charge des accidents de travail32

Introduction

- 1- La prise en charge et gestion des accidents de travail sur le tas32
- 2- Les acteurs inclus dans la prise en charge des accidents de travail.....33
- 3- Les mesures de prévention et de protection contre les accidents de travail à l'entreprise36
- 4- Les principes de prévention38
- 5- La détermination des mesures prévention des accidents de travail.....39
- 6- Enjeux et nécessité de prévention43
- 7- La politique de prévention des accidents de travail44

Chapitre III : étude de terrain, méthodes et techniques de recherche

Section 1 : Présentation de l'organisation d'accueil de l'entreprise SAPTA.....48

- 1- Aperçus historique.....48
- 2- Politique d'activités du pole EST Bejaia.....48
- 3- Structuration et organisation actuelle du pole EST Bejaia.....49
- 4- Organisation et répartition des tachés51

Section 2 : Méthode et technique utilisé55

Introduction.

- 1- Le choix de méthode55
- 2- Les études d'investigation56
- 3- Le déroulement de travail de terrain.....57
- 4- La description de la population mère.....58
- 5- La description de l'échantillon d'étude58
- 6- Les caractéristiques de l'échantillon d'étude59
- 7- Les avantages et les difficultés rencontrées60

Conclusion

Partie pratique

Chapitre IV : identification des caractéristiques de la population d'étude

Introduction

- 1- Les caractéristiques générales de la population d'étude63

Conclusion

Chapitre V : les conditions hygiène et sécurité au travail et les accidents survenus

Introduction

- 1- La sécurité au poste actuel de travail70
2- Le risque d'accident de travail73
3- Les effets des conditions d'hygiène et sécurité sur les accidents au travail75

Chapitre VI : les mesures de protection et prévention contre les accidents survenus à l'entreprise

Introduction

- 1- La prise en charge en cas d'accident de travail77
2- Les mesures de prévention contre les accidents de travail79
3- les mesures de protection contre les accidents de travail81
4- L'efficacité s mesure de prévention et de protection87

La vérification des hypothèses de recherche94

Conclusion

Liste bibliographique

Annexes

Introduction

Introduction

Introduction :

Les accidents de travail dans le milieu professionnel représentent l'un des questions primordiales aux entreprises moderne, ces derniers sont difficile a donnés leur sens réel qui revient à la qualité qui se produire dans les situations de travail, autant qu'il soit considère comme un alea prévisible ou événement soudain de certaines activités professionnelle.

En effet, Les accidents survenus au cours de ces activités ne sont pas toujours gérer selon les normes prévues en la matière, qui engendre des obstacles sociaux, économiques dans les entreprises, il est équitable que l'employeur qui retire les bénéfices de l'entreprise, supporte aussi tous les risques inhérent à son exploitation, alors que sont constituent non seulement une préoccupation pour les professionnelles de la gestion de ressource humaines mais également pour les responsables de l'entreprise qui pré en considérations ces accidents comme une responsabilité réel de l'entreprise.

Le régime légal de réparation des accidents de travail actuellement en vigueur, été transférer à la sécurité sociale en 1946, rompons par conséquent tous rapport de responsabilité entre l'employeur et la victime, Aujourd'hui, bien que la protection du travailleur soit une importante majeur pour la législation, qui établit les réglementations propres à ces accidents, en trouve en Algérie que ces accidents recouvert par la sécurité sociale dans la prise en compte au coté de santé et la sécurité au travail qui s'effectuent au travailleurs dans tous ses démontions, donc, elle doit surveillé l'adaptation des mesures de préventions tel que les équipements de protection individuelle et collectifs, et élaborations des formations comme mesure destinée a faciliter l'arrangement de salarié a son poste de travail, cette dernière doit permettre de lutter centre les accidents de travail, ainsi l'adaptation la politique de prévention pour tenir compte du changement des circonstances et tendre a l'amélioration des situations existantes, il faut bossèlement, une fois que les décisions et les recommandation sur les mesures de prévention à prendre pour supprimer ou réduire les accidents de travail .

Le secteur du bâtiment et les travaux publics (BTP), qui remarquer plus des dangers perçus sur les chantiers et dans les ateliers ont longtemps été dominés par ceux pouvant entraîner un accident de travail, dont la sanction physique est immédiate.

A cet effet, les travailleurs dans société algérienne des ponts et travaux d'art (SAPTA) sont soumis a des contraintes physiques plus importantes que les salariés des autres secteurs

Introduction

d'activités économiques, cette dernière est basé beaucoup plus sur les forces physiques des travailleurs dans différents chantiers, ils sont également soumis à des situations dangereuses comme le travail de soudeur, ferrailleur, manœuvre...),

Nous on essaie de mieux comprendre ce qui constitue la prise en charge des accidents de travail au sein de l'entreprise SAPTA, ce qui nous mènera à chercher de comprendre la situation réel d'hygiène et sécurité de ses travailleurs.

Dans cette vision nous essayera de focaliser notre étude sur le rôle de service HSE dans la prise en charge des accidents de travail au sin de l'entreprise SAPTA.

Notre travail de recherche est reparti en deux parties complémentaires :

La partie théorique et méthodologique qui est constitués :

Le première chapitre théorique contient les raison de choix de thème et les objectifs de recherche, les études antérieurs, la problématique, les hypothèses et en fin définition des concepts clés.

Le deuxième chapitre sera consacre sur le risque d'accident de travail

La condition d'hygiène et sécurité au travail et les accidents survenus, le processus de prévention et la prise en charge des accidents de travail.

Le troisième chapitre détaillera les méthodes et techniques de recherche, les approches adoptés, les études de l'investigation, le déroulement de travail du terrain, la description de l'échantillon d'étude, les caractéristiques de l'échantillon d'étude.

En fin la partie pratique est réservée à l'analyse et interprétation des résultats recueillis durant notre enquête se comporte de trois chapitres.

Partie théorique et Méthodologique

Chapitre I

La problématisation de l'objet de recherche

Préambule :

Au cours de premier chapitre, nous présenterons le cadre théorique de notre recherche dans lequel nous évoquerons les raisons et les objectifs du choix du thème, ensuite nous présenterons la problématique et les hypothèses, puis viendra la définition des concepts clés avec des définitions opérationnelles, et en fin des études antérieures aborder sur notre thème.

1. Les raisons de choix de thème:

Le choix de thème est motivé quelque soit par des facteurs objectifs et subjectifs :

- L'importance du sujet (hygiène et sécurité) dans la protection des travailleurs au sein de secteur BTP.
- Est un sujet d'actualité et nouveau dans le contexte économique algérien, donc y a-t-il une nécessité d'exiger hygiène et sécurité dans chaque entreprise.
- Hygiène et sécurité comme dispositifs de prévention contre des accidents de travail.
- Cette recherche constitue pour les travailleurs et les victimes des accidents de travail de BTP non seulement un moyen de formation, mais aussi de prise en compte de leurs préoccupations en matière d'amélioration des conditions de travail et d'accident de travail.
- La disponibilité de la population d'enquête.
- Les accidents de travail dans les chantiers sont répétitifs et nombreux,
- Donner un sens aux HSE dans n'importe quelle entreprise et n'importe quel secteur économique.
- L'hygiène et sécurité au travail sa marquent dans le futur, dans le volet de travail.
- Explorer nos connaissances acquises durant les études à l'université.

2. Les objectifs de recherche :

chaque étude suivie des objectifs liés aux sujets que nous sommes entraînés d'étudier dans le but de connaître des nouvelles données du terrain, à travers notre recherche sur « le rôle de service HSE dans la prise en charge des accidents de travail » le cas pratique l'entreprise SAPTA, et l'importance d'accorder ce dernier à minimiser le nombre de gravités et fournir tous les dispositifs nécessaires aux salariés pour la protection, nous avons répondu aux objectifs

Suivantes :

- Préciser l'impotence et l'impact de l'environnement organisationnel sur le phénomène des accidents du travail dans le milieu de travail.
- Déterminer la stratégie opte par l'entreprise SAPTA pour la Prévention de risque d'accident de travail
- Connaître le degré d'application des mesures d'hygiène et sécurité au travail par les lois législatives.
- Faire savoir de connaître plus sur la gestion des ressources humains et hygiène et sécurité au travail
- Acquérir des nouvelles connaissances sur hygiène et sécurité au travail Découvrir l'objectif et l'importance d'hygiène et sécurité dans les entreprises algériennes.
- Les accidents de travail dans les chantiers sont répétitifs et nombreux,

3. problématique :

Toute situation de travail engendre des risques, plus au moins prononcé par les travailleurs, Parmi les en trouve « risque d'accident de travail », que peut connaître à tous moment de sa vie professionnels, alors que le travailleur peu de fais à l'occasion de son travail être victime d'un accident, généralement on le considère comme accident survenu au lieu et au temps de travail habituels de l'intéressé une tel relation a établie, mais la jurisprudence considère que constitue « un AT, tous accident survenu sur un travailleur alors qu'il est soumis à l'autorité ou à surveillance de son employeur », ce dernier ne se limite pas au victime des travailleurs mais également ces accidents perturbent la production se que renvoi a cause de manque main d'œuvre de la part de ces nombres .

Les phénomènes d'accidents de travail prennent ampleur à cause des conséquences humaines graves qui leurs affectent dans le milieu de travail, c'est pour ces multiples raisons que le travailleur est intégrer au sein de l'entreprise comme élément fondamental nécessitant plus de sécurité, et cette dernière comme le résultat de la lutte menée par ce qui était exposé à des dangers en permanent en raison de leurs activités, en effet les entreprises européennes à prendre des réglementations législatifs et a suivre une stratégie de gestion pour rendre plus stable ses salariés, dans leurs milieu de travail, parallèlement, en Europe les gouvernements ont ressenti le besoin de renforcer la législation dans ce domaine et, en 1989, la communauté

Européenne adoptait sa directive cadre **89/391** établissant les principes généraux de la gestion des risques professionnels.¹

Selon le comité of sponsoring organisations of the thread way commission (**COSO**), la gestion des risques d'entreprise n'est pas une fin en soi, mais représente plutôt la mise en œuvre de moyens importants. Elle est exécutée en relation avec le gouvernement d'entreprise par la fourniture d'informations au conseil d'administration sur les risques les plus significatifs et sur la manière dont ces sont maîtrisés.²

Les investigations sur les caractéristiques individuelles favorisant la prise de risque et l'accidentabilité, conduisent à élaborer des épreuves psychotechniques destinées à repérer ou à identifier la présence éventuelle de ces traits chez les opérateurs, et à envisager des actions visant à les prendre en compte.

Ces actions peuvent consister en la mise en œuvre d'un programme de formation, en un renforcement de la réglementation sur la sécurité et des contrôles, mais surtout, elles ont consisté en action de prévention visant à éloigner des machines ou des situations de travail dangereuses, les opérateurs qui présentent des traits les « prédisposant » aux accidents, en incluant ces épreuves dans le processus de recrutement ou de sélection de personnel, des Batteries, dites de sécurité, ont été mises au point pour détecter chez des travailleurs³,

Cette prise en charge, ne se fait pas seulement à l'intérieur de l'entreprise, on trouve qu'il ya des acteurs qui sont inclus pour assurer une meilleure prise en charge tel que sécurité sociale, le comité d'hygiène et sécurité et condition de travail (CHSCT..), et pour ainsi aider à établir une réelle démarche de prévention qui doit s'appuyer sur des principes bien détaillés.

Notamment, En Algérie la politique nationale de protection de la santé et sécurité des travailleurs, s'appuie en particulier sur une connaissance permanente du dispositif de prise en

¹ La directive 89/391/CEE du conseil concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité au travail. IN : Europe sociale 2/9 santé et sécurité au travail dans la communauté européenne pp 39-40

² Mohamad HAMZAOUI, AUDIT, **gestion des risques d'entreprise et contrôle interne**, 2ème édition, PEARSON, Paris(France), 2008, p79

³ Eric Brangier, Alain Lancy, Claude Louche. **Les dimensions humaines au travail, Théories et pratiques de la psychologie du travail et des organisations**, édition Hal, universitaires de Nancy, 2004,2011.p272

charge en trouve le décret exécutif n°91-05 du 19/01/1991, relatif à la prescription générale de protection applicable en matière d'hygiène et sécurité en milieu de travail. ⁴

L'Algérie ordonner tous les efforts pour une meilleure prise en charge et pour essayer de réduire les charges d'accident supportées par les responsables de l'entreprise, elle est également adopté les lois de sécurité sociale, ainsi instaurer l'inspection du travail qui charge les travailleurs et indemniser les travailleurs par les cotisations fourni par l'entreprises et par la CNAS, avec des mesures préventives plus efficaces et qui les utilisent dans une perspective réel .

En effet aujourd'hui, considérant l'orientation de l'Algérie vers une économie de marché une configuration de l'action de prévention a été initié par le ministère de travail et de l'emploi de sécurité sociale afin de permettre en entreprises, qui ont pris ou doivent prendre en considération, de nouveau paramètres de disposer de référentiel nécessaire a son adaptation ; cette dernière a mise en Place tout un dispositif de prévention basé sur un ensemble de moyens, technique : service hygiène et sécurité, médecine de travail, les équipements de protection individuelle et collective...).

En trouve Parmi le déferent secteur économique en Algérie, le secteur de bâtiments travaux public (**BTP**), est besoin de grande prise en charge des moyens matérielles, financière et précisément Humaines de déferent catégories des travailleurs qui sont menace en plusieurs risques et Accident de travail à cause de pénibilité des taches ou l'activité à exécutée, en constate que Les accidents de travail et les maladies professionnelle sont élevées dans ce secteur par apport Aux autres secteurs en Algérie.

La société SAPTA l'un des entreprise travaille dans le secteurs économique de bâtiments et travaux public , cette dernière a mis en place une politique préventive face aux accidents de travail par l'instauration d'une cellule d'hygiène et de sécurité, constitué d'un service de médecine de travail et d'un superviseur d'hygiène et sécurité « charger de la sécurité des biens être des personnes rattachées aux travaux chantiers et du contrôle de l'application des procédures de travail telles que définies par les normes de certification ISO 9001 », ⁵et

⁴ Journal officiel de la république algérienne N°04, 09/01/2005 p16

⁵ Document interne de l'entreprise

l'acquisition des nouvelles machines et les équipements de protection individuelle et collectifs, la formation...

A partir de toutes ses circonstances qu'elle a été montrée au paravent qui affectent les travailleurs au sein des organisations, on peut poser la question suivante :

Quelle est le rôle de service (HSE) dans la prévention et de prise en charge des accidents de travail ?

Autrement dit : est-ce que le service HSE suivi d'une entreprise SAPTA a accordé une place privilégiée à l'hygiène et sécurité des travailleurs ?

Les questions secondaires :

1. Comment l'entreprise prise en charge les accidents de travail sur le tat ?
2. Quel sont les dispositifs et moyennes mises en œuvre par le SHE pour la gestion et prévention des accidents de travail ?

4. Les hypothèses, sont formulées comme suit et puis leur discussion :

Chaque étude scientifique doit être organisée sur des hypothèses confirmées ou infirmées.

« L'hypothèse peut être envisagée comme une réponse anticipée que le chercheur formule à sa question spécifique de recherche ». ⁶

1^{ère} hypothèse :

L'entreprise SAPTA applique les modalités dictées par des lois législatives et textes réglementaires, rend cette dernière comme une stratégie à suivre.

- ✓ Pour instaurer une meilleure prise en charge et plus efficace, il faut d'abord suivre un programme classé dans des lois législatives, comme, les déclarations et la qualification des accidents de travail, les indemnités et remboursements....

2^{ème} hypothèse :

⁶ Gordon MACE, **Guide d'élaboration d'un projet de recherche**, 2^{ème} édition, l'université Laval Belgique, 1988, P35.

Le service HSE met en application un système d'information aux travailleurs Pour rendre plus efficace l'action de prévention.

- ✓ Quand on parle sur le système d'information on peut citer tous les outils de communications adoptés par l'entreprise, tel que l'instauration des panneaux de signalisation, les affichages sur des accidents, la sensibilisation et la formation, le contrôle et le règlement intérieur pour que les travailleurs soient orientés à prendre en considération la préservation de leur santé et le travail en sécurité.

3^{ème} hypothèse :

La disponibilité des équipements de protection fournis par le service HSE au sein de l'entreprise SAPTA soit individuelle ou collective aide les travailleurs à effectuer leurs travaux sans risque d'accident survenu, ainsi protégés du danger contre lequel ils ont été conçus.

- ✓ Pour réduire le nombre des accidents de travail l'entreprise SAPTA a mis en œuvre les moyens de prévention comme l'installation des équipements de protection individuelle et collectifs tels que : le casque, les gants, les panneaux d'affichage dans chaque chantier, pour préserver la santé des travailleurs.

5. Définition des concepts clés :

Dans toute recherche scientifique, il est nécessaire de délimiter la définition des concepts de mieux cerner les éléments importants dans le travail de la recherche.

Les concepts sont d'une grande utilité pour l'opérationnalisation de cadre théorique. C'est grâce à eux que l'on peut établir des liens entre les conjectures théoriques et générales du chercheur et le monde empirique.

« Un concept n'est pas seulement une aide pour percevoir mais une façon de concevoir ». ⁷

Notre recherche contient un certain nombre de concepts qui nécessitent d'être définis en citer :

1. 1. Le risque professionnel :

⁷ GRAWITZ Madeline, **lexique des sciences sociales**. 7^{ème} édition Dolloz, 2000, p.15.

La notion de risque renvoie à l'existence d'une menace éventuelle plus au moins prévisible pour la vie ou la santé (Fischhoff et al, 1981). C'est la probabilité qu'un dommage de type spécifié pour des éléments spécifiés du système arrive dans un système donné pendant une période de temps définie (Hall&Glendon, 1987) ; ou en encore la possibilité d'occurrence d'un événement non souhaitable, lié ou engendré par les conditions de travail (De La Garza&Will Fassina, 2000).

5.2. Accident du travail :

« La législation algérienne définit l'accident de travail, selon l'article 6 de la loi n° 83-13 du 02 juillet 1983 comme étant tout accident ayant entraîné une lésion corporelle, imputable à une cause soudaine, extérieur et survenue dans le cadre de la relation de travail»⁸

Est un accident qui revient à l'occasion de travail de travail, quelle qu'en soit la cause.

- *Définition opérationnelle :*

Est un accident survenu dans le milieu de travail, un événement imprévu et soudain qui perturbe le déroulement normal des opérations. Il est dû à la rencontre d'un ensemble de circonstances qui peuvent causer ou ont causé une blessure, soit des dommages.

5.3. La gestion des risques :

La gestion des risques est définie par l'ISO comme « l'ensemble des activités coordonnées visant à diriger et piloter un organisme vis-à-vis du risque ».⁹

- *Définition opérationnelle :*

C'est de vérifier la zone du risque, les machines, le matériels, avant l'action d'accident de travail.

5.4. La prise en charge :

⁸ Regis DEGAUDEMARIS, *définition et principe généraux des accidents de travail* (109b), op. Cite. P1.

⁹ Nicolas MAYER, Jean Philippe HUMBERT, *article paru dans le magazine MISC n°24* (avril-mai 2006), ISSN : 1631-9036. P1.

Désigne les stratégies à suivre par l'entreprise dans le plan administratif et organisationnel pour suivre la situation réel des travailleurs dans leur milieu de travail.

Identifier la qualité de la prise en charge c'est à partir de diverses pratiques telles que la Formation, l'initiation à la tache de nouveaux salariés, les mesures d'urgence, les audits. La Prise en charge se mesure aussi par le programme de santé spécifique aux entreprises, des Programmes périorbitaires d'intervention, des expositions hors normes, des demandes de Services pour des conseils préventifs. ¹⁰

5.6. Sécurité au travail :

« La sécurité fait souvent référence à des notions telles que le risque, le danger, la prévention, la protection, mais aussi la responsabilité et l'assurance, la sécurité au travail est de l'ordre de la protection et la prévention des accidents et des maladies dans le monde professionnel. » ¹¹

- *Définition opérationnelle :*

La notion de sécurité à l'organisation, les conditions matérielles, économique, politiques, propres a créés une situation permettant de minimiserles risques ou de contrôler le danger.

5. 6. Hygiène au travail :

l'organisation internationale de travail défini l'hygiène au travail « comme une science de prévoir, identifier , évaluer et de maitrise les facteurs et les contraintes propre au travail ou qui ont en résultat susceptible d'entraîner la maladie, l'altération de la santé et de bien être des travailleurs tous en tenant compte des impacts Éventuels sur la communauté a avoisinante et sur l'environnement général de travail ». ¹²

- *Définition opérationnelle :*

¹⁰ Institue de ROBERT-Sauvé, **en santé et en sécurité du travail (IRSST)**, Québec 2013, p14

¹¹ I CORREAD, P Anvaya, P Brun, **Sécurité, hygiène et risques professionnels**, édition DUNOUD, paris, 2011, P 1

¹² Bernard Claude-Alain, introduction a l'hygiène du travail un support de formation, France 2007, P17

C'est la prise en charge le coté de santé des travailleurs, elle se focalise sur les soins, la surveillance médicale des travailleurs, et visite médicale.

5.7. La prévention :

« La prévention concourt à diminuer la probabilité ou la gravité d'un événement non voulu, ou d'un dysfonctionnement comme une ou beine même la production d'un mirage toxique ; la maintenance peut y concourir, en tant que prévention à l'égard des machines » ¹³

Définition opérationnelle :

5.8. Le système d'information :

Un système d'information est un ensemble organisé de ressources humaines, matérielles, donnés logiciels,...permettent de collecter, stocker, acquérir traiter des informations sous Forme (textes, images, sons, formes de données...). On peut dire aussi que le système d'information est le véhicule de la communication dans l'entreprise.

6. Les études antérieures :

Cette étude nous permet de nous aider pour obtenir des connaissances sur notre thème, ainsi pour comprendre des études engendrées sur le sujet hygiène et sécurité, parmi des études en trouve :

6.1. La théorie de la sécurité au travail :

La sécurité au travail fait intervenir un réseau de relation entre des individus et leurs travail : des matériaux, des équipements et des machines ; l'environnement et les considérations économiques tel que la productivité.

La sécurité au travail devrait commencer dès le stade de la planification et se poursuivre tout au long des différentes étapes de la production.

¹³ MOTON Jean-Pierre, la sécurité en entreprise, 2^{eme} édition, paris, 2006, 2P7.

Autrement dit, les conditions qu'elle requiert doivent être énoncées avant que le travail commence et être appliquées pendant tout le siècle de travail, de façon que les résultats puissent être évalués, notamment à des fins rétro-information.

La responsabilité qui revient aux cadres de préserver la sécurité et la santé de ceux qui sont engagés dans processus de production devrait également prise en compte au stade de la planification.¹⁴

6.2. La théorie des accidents :

Le modèle conceptuel qui correspond à cette définition du terme accident Indique que les accidents du travail résultent d'une interaction travailleurs-objets qui libre de l'énergie. La cause d'un accident peut tenir aux Caractéristiques de la victime (par exemple, incapacité à exécuter le travail de façon sur).

L'objet (équipement dangereux ou inadapté). La cause peut également être un autre travailleur (qui fournit une information erronée) ou un formateur qui dispose une formation incomplète ou inexacte.

L'occurrence d'un accident exige une classification sur une échelle allant de la cause à l'effet. Il faut distinguer trois niveaux :

Le niveau des causes d'accidents possibles et effectifs ;

Le niveau des origines de l'accident ;

Le niveau des conséquences de l'accident sous forme de dommages corporels et matériels.¹⁵

Conclusion :

Après s'être intéressé à la documentation (les lectures et consultation des ouvrages et les enquêtes qui ont été déjà traitées) nous avons bien identifié le phénomène qu'on veut étudier

Il s'agit de savoir quel le rôle de HSE dans la prévention et la prise en charge d'accident de travail, dans le chapitre suivant, nous présenterons les axes théorique sur le quel s'appuie notre recherche.

¹⁴ JEAN MAGER Stellman , **encyclopédie de sécurité et de santé au travail volume2**, édition original ANGLAISE, pp56.33

¹⁵ Ibid. p. 56.34

Chapitre II

**Le risque des accidents de
travail dans le secteur
bâtiments et travaux public
(BTP)**

Introduction

Dans toutes les périodes et les lieux de travail, l'individu est attaché aux risques d'accident de travail.

La notion de la protection sociale à la cour des siècles n'a pas toujours représenté l'aide permettant d'assurer une vie de l'individu et sa famille face au risque sociale, au moyen âge elle est basée sur l'assistance aux pauvres.

Section 1 : Description et situation des accidents de travail dans secteur bâtiments et travaux public BTP

1. Histoire des accidents de travail

En Allemagne, à partir de 19^{ème} siècles la notion de la protection sociale existée à la cour de l'expansion industrielle en Europe, les militaires et les ouvrières les premières qui ont bénéficié d'une protection sociale.

On élabore la première loi sur la répartition d'accidents de travail et les maladies professionnelles.

En France, Loi 9 avril 1898 première loi relative aux accidents de travail où crée un régime spécial indemnisation des victimes des accidents de travail, cette loi prend d'abord les conséquences de l'arrêt *teffaine* de 1896, qui avait décidé que l'article 1384.AL, 1 de code civil français pouvait s'y appliquer, créent un lourd régime de responsabilité civile¹.

On élabore la première loi sur la répartition d'accidents de travail et fondée sur la notion des maladies professionnelles, elle prévoit une présomption de la responsabilité de l'employeur en cas d'accident de travail, une répartition forfaitaire du dommage à la charge de l'employeur et précise celui-ci peut souscrire auprès des compagnies privées, l'ordonnance de 19 octobre 1945 et la loi de 30 octobre 1946 instaurant l'intégration de texte relatif à l'accident du travail dans la législation de la sécurité sociale².

Cette loi de 30 octobre 1946 donne la naissance de système actuel d'assurance des risques professionnels en intégrant les principes d'individualisation et de mutualisation, les pertes individuelles liées au AT-MP sont financées par l'employeur et une tarification à la prévention est mise en place, et la mutualisation est conservée pour certains types de risques.

¹. www.Irdes.fr, la prise en charge AT.MP et l'organisation de la médecine de travail en France, septembre 2016, p3

².ibid. P4

Chapitre II Le risque des accidents de travail dans secteur BTP

La loi de 1998 a marqué un progrès très important pour la victime, elle bénéficie d'une présomption d'imputabilité de l'accident du travail à l'employeur, elle est dispensée d'apporter la preuve de lien de causalité entre l'accident et la lésion dommageable dès lors que l'accident est produit au lieu pendant le temps de travail.³

La loi de travail en Algérie a pour vocation de vocaliser les droits et l'intérêt des salariés des diverses catégories des travailleurs dans tous les secteurs et les activités économiques dans un cadre organisé des relations de travail en Algérie réglementées par la législation de travail ce qui instaure un système de protection sociale offre aux travailleurs pour garantir la santé, la sécurité et son droit au travail.

L'Algérie dispose d'un arsenal de textes législatifs non négligeable, relatifs à la sécurité en milieu professionnel, qui définissent un ensemble de dispositions visant à assurer de meilleures conditions d'hygiène, de sécurité et de médecine du travail, entre autres la loi n°88-07 du 27/01/1988 relative à l'hygiène, la sécurité et la médecine du travail⁴.

2. identification générale d'accident de travail

2.1. Définition d'accident de travail

« L'accident de travail est un événement de caractère soudain survenu par le fait ou l'occasion du travail à un salarié d'une entreprise qui lui cause un dommage corporel ». ⁵

2.2. Les conditions de qualification d'un accident de travail

« Est considéré comme accident de travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise. »⁶

Pour considérer l'accident comme un accident de travail doit-il requies des conditions, il faut donc :

Qu'un accident soit considéré comme un fait accidentel pouvant être daté avec précision et qui soit à l'origine d'une lésion corporelle ou psychique (la lésion ou sa rechute doit être soudaine).

³ - Graf Jakob, Charlie Jean- François, historique, taches et organisation de l'offre fédérale des assurances sociales, revus caisses de compensations, 1988, p49-52.

⁴ <https://ruralm.hypotheses.org/1096> le 28/05/2017 à 15:25

⁵ - www.dictionnaire-juridique.com. Consulté le 20/4/2017 à 16.30

⁶ . JULY Jean-Pierre, évaluer les risques professionnels, Afnor, France, 2003, p5

Chapitre II Le risque des accidents de travail dans secteur BTP

(Aujourd'hui, le caractère soudain et imprévisible du fait causal n'est plus nécessaire, après plusieurs arrêts de la cour de cassation).

- L'existence d'un lieu de subordination de la victime à son employeur au moment de l'accident.

Il n'est pas nécessaire que le fait à l'origine des lésions soit strictement lié à un acte de travail du moment que le salarié reste dans les liens de la subordination.

- Une cause génératrice sur l'accident soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise
- Il faut que le fait générateur ait causé une lésion physique en général, mais ce peut être une lésion psychique (des dépressions résultant d'un événement précis ont été considérées comme accident du travail).
- Il faut que l'accident ait eu lieu à l'occasion du travail ou du fait du travail. C'est-à-dire que l'accident est survenu alors que vous étiez sur votre lieu de travail à ce lieu.

L'accident de travail est fait et conséquence matérielle d'un risque fortuit provoquant une lésion corporelle généralement soudaine, survenue à un endroit précis et à un moment connu.

3. Les types d'accidents de travail

À noter qu'à la différence de l'accident de travail dans le régime général de la sécurité sociale, où tout dommage au salarié est considéré comme accident de travail dès lors qu'il survient sur les lieux et aux horaires de travail, l'accident survenant dans la fonction publique, appelé accident de service, nécessite obligatoirement l'intervention d'un agent causal extérieur au blessé.

L'accident du trajet est également déclaré par l'employeur et s'il ne le fait pas, par le salarié, au service accident du travail de la CPAM suivant les mêmes modalités qu'indiqué pour l'accident du travail.

3. 1. L'accident de trajet

C'est un accident survenu pendant le trajet d'aller et retour entre le lieu de travail et d'autre motif comme le restaurant, la cantine, ou le lieu de résidence⁷.

• Est également considéré comme accident du travail, lorsque la victime ou ses ayants droit apportent la preuve que l'ensemble des conditions ci-après sont remplies ou lorsque l'enquête permet à la caisse de disposer sur ce point de présomptions suffisantes, l'accident survenu à un travailleur mentionné par le présent livre, pendant le trajet d'aller et de retour, entre :

• la résidence principale, une résidence secondaire présentant un caractère de stabilité ou tout autre lieu où le travailleur se rend de façon habituelle pour des motifs d'ordre familial et le lieu du travail. Ce trajet peut ne pas être le plus direct lorsque le détour effectué est rendu nécessaire dans le cadre d'un covoiturage régulier ;

• le lieu du travail et le restaurant, la cantine ou, d'une manière plus générale, le lieu où le travailleur prend habituellement ses repas, et dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel et étranger aux nécessités essentielles de la vie courante ou indépendant de l'emploi.

3.2. Les accidents de travail sans arrêt de travail (AT Bénins)

Sont des accidents qui peuvent être prise en charge sur place à l'infirmerie de l'entreprise, préférence et que nécessaire que quelque heure de repos ou de soins, des accidents ne sont pas déclarer obligatoirement, mais doivent être consignés sur le registre spéciaux.

L'entreprise est toutefois dispensée de déclaration d'accident du travail si elle possède un registre des accidents bénins, Ce document peut être fourni par la caisse de retraite dès lors que l'employeur remplit certaines conditions, par exemple, la mise en place d'un poste de secours.

3.3. Les accidents de avec arrêt

Tous accidents de travail ayant entraîné une interruption de travail d'un jour complète d'autre jour à la cour du quel l'accident est survenu et ayant donné lieu à une réparation sous forme d'un première paiement d'indemnité journalière.

⁷ -MARIE Colbert, Guide pratique de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, Dound, paris 2003, p6-7.

Chapitre II Le risque des accidents de travail dans secteur BTP

De quelque jour a plusieurs mois, il s'agit d'incapacité temporaire indemnisées en fonction de la durée de l'arrêt de travail, ce sont des accidents plus grave, nécessitant de soins médicaux ou hospitaliers prolongé et intensif, ainsi qu'un repos de plusieurs semaines au moins, mais qui prouvent être soignées sans laisse de séquelle permanentes sont considérés comme des incapacités et réparées comme telles.

Une indemnité perlière est payée à la victime par la caisse d'assurance nationale (CNAS), à partir du premier jour qui suit l'arrêt de travail consécutif à l'accident pendant tout la période d'incapacité de travail qui procède soit la guérison complète, soit la consolidation de la blessure où le décès ainsi que dans le cas de rechute où d'aggravation.

3. 4. Les accidents de travail avec incapacité permanente

Correspondant à des lésions définitives et séquelles susceptible de réduire la capacité de travail, en fonction de la gravité des dommages corporels, il existe plusieurs taux d'incapacité permanent, se traduise par des indemnisations suivant un brème définie par des textes réglementaire (un doigt coupé, un poumon partiellement abimé, une jambe déformé) font l'objet indemnisation dans le montants sont variables.

Accidents ayant entraîné une incapacité reconnue inférieure à 10%.

- Ils font l'objet d'une indemnisation sous forme d'une indemnité en capital dont la valeur est fonction du taux d'incapacité permanente partielle et est déterminé par un barème forfaitaire fixé par décret.

➤ Incapacité permanente (IP)

Accidents ayant entrainé une incapacité reconnue par la Sécurité Sociale ou le décès. Si cette incapacité est inférieure à 10 % elle est versée sous forme de capital, Si elle est égale ou supérieure à 10 % elle est versée sous forme de rente calculée d'après le salaire Annuel de la victime.⁸

3.5. Accident grave aves un décès

Les accidents ayant entrainé le décès de la victime, les accidents mortels, L'année de prise en charge est celle au cours de lesquelles de caractère professionnel de l'accident ayant provoque a été connu.

Les décès prise en compte sont uniquement ceux pour la mort est survenus avant consolidation, c'est-à-dire avant fixation d'un taux d'capacité permanente et l'liquidation d'un

⁸ -h <http://entreprises.carsat-aquitaine.fr/html>. Consulté le 20/04/2017 à 12 :00

Chapitre II Le risque des accidents de travail dans secteur BTP

rente, les décès survenant après consolidation n'apparaissent pas dans les données, c'est l'employeur de la victime qui doit déclarer l'accident présumé d'origine professionnelle, a chargé de vérifier ultérieurement sa recevabilité comme accident de travail. ⁹

L'article **83.47** prévoit que lorsque l'incapacité permanente, appréciée conformément aux dispositions de la présente loi, est susceptible d'ouvrir droit, si l'état de la victime relevait de l'assurance invalidité, à une pension d'invalidité des assurances sociales, la rente accordée à la victime en vertu du présent chapitre, dans le cas où elle est inférieure à ladite pension invalidité, est portée au montant de celle-ci¹⁰.

3.6. L'accident de mission et de trajet

La législation de code du travail procède à une distinction entre les accidents de trajet et les accidents de mission, les premiers concernent les salariés qui se rendent de leur domicile à leur travail, les travailleurs se déplacent pour une mission. Qu'ils effectuent une tournée, visitent un client ou se rendent sur un chantier, ils conduisent pour mener à bien un travail qui leur a été donné.

Cette différence est fondamentale dans la chaîne des responsabilités, Lors d'un accident de trajet, seule la responsabilité pénale du conducteur peut être engagée, en cas de manquement à une règle du code de la route par exemple. L'accident est bien considéré comme étant du travail, donnant droit à une meilleure prise en charge, mais le conducteur est traité comme n'importe quelle victime (ou responsable, le cas échéant).

Dans un accident de mission, le conducteur demeure responsable pénalement de son comportement, mais l'entreprise peut aussi avoir des comptes à rendre car il existe alors un lien de subordination. S'il est établi qu'un défaut de prévention a provoqué ou aggravé l'accident, l'employeur peut avoir à en répondre au civil, voire au pénal. Ainsi, un mauvais entretien du véhicule, ou bien une surcharge de travail du salarié le privant de pauses et lui imposant de longs trajets, peut conduire son responsable devant les tribunaux.

Autre l'obligation légale qui les contraint à mettre en place des actions de prévention du risque routier, on comprend mieux que les employeurs s'ingénient à faire de leurs salariés de meilleurs conducteurs.

⁹ - MARIE, Colbert. Guide pratique de l'insertion professionnelle des handicapés, DOUND, Paris, 2003. p 9.

¹⁰ - code de travail, la partie 4, santé et sécurité au travail, p52

Chapitre II Le risque des accidents de travail dans secteur BTP

Lorsque l'accident du travail entraîne un arrêt de travail, le salarié victime est protégé pendant toute la durée de son arrêt, la protection consiste en l'interdiction de rompre le contrat pendant l'arrêt de travail et la suspension du contrat de travail est prise en compte pour le calcul de tous les avantages liés à l'ancienneté dans l'entreprise, comme les primes ou l'avancement, c'est en principe la visite de reprise avec le médecin du travail qui marque la fin de la suspension.

La protection spéciale des salariés victimes d'accident du travail ne s'applique pas aux accidents ou maladies survenus au service d'un autre employeur, c'est ce que les juges ont décidé pour un salarié victime d'un accident du travail alors qu'il était en mission de travail temporaire dans une entreprise avant que cette dernière procède à son recrutement. L'accident étant survenu au service de l'entreprise d'intérim, il ne sera pas protégé en cas de rechute dans l'entreprise qui l'a embauché.¹¹

4. Les facteurs et sources des accidents de travail au secteur BTP

La pénibilité et la complexité de travail dans le secteur BTP sont les deux critères prédominants mettent les travailleurs en exposition aux risques d'accidents survenus.

Pendant de nombreuses années, les dirigeants d'entreprise ont adopté une attitude semblable face aux accidents de travail, Un bon système de hygiène et sécurité et prise en charge des accidents de travail doit mise en compte de connaitre les facteurs qui ont conduit aux accidents de travail, les facteurs généralement regroupe en tris grande catégories :

4 .1. Facteur humain

Le facteur humain est l'ensemble des caractéristiques (personnalité, capacités sensorielles, degrés d'intelligence...) de l'être humain qui peuvent l'amener à commettre des erreurs ou à adopter des comportements.¹²

La négligence des travailleurs aux mesures d'hygiène et sécurité et ont avance déférents raisons ; l'affectation par de problèmes psychologique, l'impression de compagne, prendre risque inutiles et la confiance exagérée...

¹¹ - http://entreprise.lexpress.fr/rh-management/droit-travail/tout-savoir-sur-les-accidents-du-travail_1509069.html 26/05/20170 à 1:40

¹² - <https://scribium.com/naoual-rehaimin/les-causes-des-accidents-de-travail> le 21/4/2017 à 17 :00

4. 2. Facteur environnement organisationnel

Également à l'environnement organisationnel : la philosophie de gestion, les attitudes de la direction, la rémunération, la formation, au titre d'exemple, pensez à la relation qui existe entre la rémunération au rendement et l'augmentation des accidents de travail. Lorsque l'entreprise adopte une politique de rémunération basée sur le salaire au rendement, ceci engendre une augmentation des accidents de travail.

Les horaires de travail constituent un deuxième exemple de l'environnement organisationnel ayant un impact sur la santé et sécurité des employés. Le travail de nuit, par exemple, réduit la qualité et la durée du sommeil et peut avoir des conséquences sur la concentration des salariés.

- La charge physique et Montale du travail, le volume des tâches et des vécus émotionnels éprouvés par la personne dans la réalisation de l'activité de travail peuvent rencontrer des comportements inadéquats comme, la négligence, l'inconscience, la fatigue...

4. 3. Facteur de l'environnement immédiat

L'environnement immédiat est composé par l'ensemble des facteurs, en contact direct avec l'employé, qui représentent un risque pour lui. Il existe plusieurs classifications de ces éléments, voici celle basée sur les risques auxquels l'employé peut être soumis.

- chimiques
- biologiques
- physiques
- mécaniques
- psychosociaux...

5. Les méthodes d'analyse d'accidents de travail

La complexité, la pénibilité des tâches et les délais de réalisation de travail dans le secteur BTP, l'homme doit malgré tout intervenir, gérer ces contraintes et faire sorte que le dysfonctionnement est acceptable, il toujours exposer où risques d'accident de survenu pendant l'exécution des tâches.

L'analyse des accidents de travail doit estimer aux différentes méthodes efficaces.

5. 1. Méthode d'analyse des faits comme outil de prévention

Lorsqu'un accident survient, le premier réflexe est de chercher un responsable. Souvent la faute se porte sur la victime elle-même. Or, à défaut d'une enquête poussée, l'accident aura toutes les chances de se reproduire.

La responsabilité de la démarche incombe généralement au responsable sécurité, cependant, elle demande la contribution de tous, une analyse complète d'accident de travail doit comporter les étapes suivantes :

- Le recueil des faits
- L'analyse des faits et la réalisation de l'arbre des causes
- Le choix des mesures de prévention
- Le contrôle et suivi de la réalisation et de l'efficacité des mesures de prévention

La qualité de l'analyse repose fondamentalement sur les informations que le responsable sécurité pourra récolter, il est donc capital de réaliser l'enquête le plus tôt possible et de vérifier la véracité des éléments réunis. Un bon moyen de savoir ce qui s'est réellement passé lors d'un accident est de faire une reconstitution sur place en présence de la victime si possible, des témoins mais aussi du responsable hiérarchique de l'accidenté ou le HSE.

Le recueil des faits comportera les témoignages de la victime et du témoin, et également les circonstances de l'accident. Les champs identifiés dans la méthode des **5M (Méthode, Matière, Milieu, Main d'œuvre, Matériel)** permettent de s'assurer que l'on possède toutes les informations nécessaires à l'analyse, parce qu'une image vaut mieux qu'un long discours, n'hésitez pas à enrichir votre analyse de photos de l'accident et de la reconstitution.

Chapitre II Le risque des accidents de travail dans secteur BTP

En général, le recueil des faits met en exergue la multi-causalité de l'accident. La réalisation de l'arbre des causes lors de l'analyse a un double avantage :

- Établi en groupe, il permet d'impliquer un plus grand nombre de salariés dans le choix des mesures de prévention,
- il permet de s'assurer que toutes les causes éventuelles ont bien été identifiées.

Une fois terminé, l'arbre des causes permet de dégager plusieurs axes de travail. Certains critères permettent de retenir les mesures de prévention les plus judicieuses : conformité réglementaire, coût, délai d'application, champ d'application...

Les mesures retenues sont alors incrémentées dans un plan d'actions précisant les délais d'application et permettant de contrôler à court et moyen terme l'efficacité de la mesure, il peut être utile d'appliquer cette méthodologie dans l'analyse d'un incident qui aurait pu entraîner des conséquences graves.

Ainsi, l'enquête et l'analyse d'accidents sont des vecteurs de prévention au sein de l'entreprise, l'efficacité et la réussite de la démarche reposent essentiellement sur la collaboration de tous. Les organismes de prévention (CNAS, IDT, Médecine du Travail, ...) sont également des partenaires dans les démarches d'analyse des accidents, ils proposent un accompagnement ou des formations à l'analyse des accidents de travail.

5. 2. La méthode d'analyse des AT par les tâches et la situation de travail

La mise en œuvre de la méthode n'exclut pas pour autant, en fonction des métiers et de la Complexité des équipements et installations, le respect des codes, règles et normes, ainsi que l'utilisation d'autres méthodes d'analyse.

Enfin, il nous semble indispensable que ce travail d'analyse soit réalisé par le ou les intervenants concernés et qu'il ne soit pas sous-traité. En effet, cela conduirait à :

- rendre la méthode inefficace et superficielle.
- se priver d'un enrichissement par l'accroissement des connaissances et par l'émergence renouvelles solutions,
- -une perte possible de savoir-faire.

Chapitre II Le risque des accidents de travail dans secteur BTP

- L'ambition du présent document est de faire prendre conscience aux utilisateurs et aux concepteurs, qu'avec du bon sens et des moyens simples à mettre en œuvre, il est possible de proposer une démarche d'analyse des risques mettant l'homme au centre des préoccupations.

Les diverses sessions de formation réalisées à la Cramif ont montré le caractère pratique de la démarche exposée dans ce document, qui se veut simple et compréhensible, mais sans prétendre être exhaustive ou universelle.

5. 3. La méthode de l'arbre des causes (L'ADC)

Les accidents de travail ne résultent pas d'une cause unique ; ils sont conséquence d'une contribution de facteurs, tout la difficulté consiste à identifier les éléments qui y ont contribué, cette méthode basée sur la conception de principe qui est, les faits qui ont contribué à l'accident sont représentés et organisés dans un ordre logique, en remontant à l'effet aux causes le plus en amont possible.

Est une méthode pratique au point de recherche des facteurs et sources d'accidents qui sont présentés sous la forme arborescente graphique dénommée, développé depuis les années 1970.¹³

Elle est structurée et rigoureuse permet de comprendre le scénario de l'accident et de proposer diverses mesures de prévention, s'inscrit dans une démarche active de prévention des risques professionnels visant à préserver l'intégrité physique et mentale des salariés,¹⁴ il ya deux type d'analyse des accidents de travail :

- **analyse quantitative** : Basé sur les données statistiques, porter nécessairement sur le nombre important des accidents de travail, elle présente un intérêt si l'entreprise assure une bonne traçabilité de ces accidents de travail.

L'utilisation des indicateurs construits sur la base des données statistiques permet de dégager une vision globale des risques d'accident et de fixer des priorités de façon générale, les indicateurs statistiques permanents à l'entreprise de comptabilité des accidents, calculer ces taux, et de comparer les résultats d'une période à l'autre, d'une année à l'autre ou d'une

¹³ - analyse des accidents du travail, (INRS) Edition°1, Paris, 2013, p 4.

¹⁴ - ibid. P5

Chapitre II Le risque des accidents de travail dans secteur BTP

unité de production à l'autre pour mesurer la situation de hygiène et sécurité au sein de l'entreprise, les indicateurs de l'analyse quantitative sont :

- Taux de fréquence = (nombre d'AT avec arrêt / nombre d'heures travaillées) x 10⁶
- Indice de fréquence = (nombre d'AT avec arrêt / nombre de salariés) x 10³
- Taux de gravité = (nombre de jours d'arrêt / nombre d'heures travaillées) x 10³
- Pour apporter une vision où analyse plus précise, le nombre d'accidents selon :
Le siège et nature de lésion...
Types d'accident et lieu de survenance...
Le métier, fonction, lien entre au poste de travail et matériel utilisé

- **Analyse qualitative** : Est une méthode pratique des faits ayant concouru à la survenue de l'accident en tant que démarche systémique.¹⁵

Elle considère l'accident comme les résultats (symptôme) d'un dysfonctionnement au sein de l'entreprise, et pour comprendre l'accident il faut interroger l'ensemble des composantes du système (technique, organisationnel et humain) et leur interaction et met en évidence la pluri-causalité des événements non souhaités comme maladies, incidents et les cas des conflits, cette méthode permet à (les objectifs de la méthode) :

- rechercher les facteurs et sources d'accidents au-delà de la seule situation de travail et de comportement des travailleurs au rapport aux faits plus proche du dommage et le plus possible le niveau de l'organisation de travail et le fonctionnement de l'entreprise.
- instaurer un débat ouvert autour de l'accident, la discussion collective permet à évaluer du pourquoi l'accident ? Et que faire pour éviter qu'il se reproduise ?
- ouvrir le champ des mesures de prévention possibles, les mesures de protection individuels et au rappel des consignes.
- communication et diffusion des informations.

- **les principes de la méthode (L'ADC)** : elle est appuyée sur ces principes.

- le développement d'une compréhension objective du processus de l'accident et non la recherche des responsabilités.
- mise en évidence des faits et non pas les interprétations et des jugements de valeur.
- prise en compte des faits le plus en amont possible dans la genèse de l'accident.

¹⁵ - analyse des accidents de travail, op, cit, p7

Chapitre II Le risque des accidents de travail dans secteur BTP

- respect la sécession des étapes a recueillir des données et de construction, proposition des actions pour l'analyse la prévention.

- l'utilisation d'un cadre d'observation évoquant de façon simplifiée la situation de travail ;

- la tâche, l'activité de travail et la production
- matériels et moyens utilisés
- milieu et espace de travail

➤ **les étapes d'application :**

étape1 ; recueillir les faits et construire progressivement l'arbre des causes.

étape2 ; proposer, choisir et mettre en oeuvre les mesures de prévention préconisées

5. 4. L'approche de causalité : PEROWW 1984

Cette approche consiste sur le principe ; les accidents de travail est jamais de hasard où de fatalité est attaché aux multiple des facteurs.

- **Le facteur humain**, « si l'homme commet des erreurs, c'est qu'il se trouve dans nécessité de faire face à une situation non optimale»¹⁶

Une grande tendance à imputer les accidents à une erreur humaine, l'objectif est d'en comprendre les mécanismes psychologiques et de rendre compte de la dynamique de l'accident ; l'accident est résultats des multiples défauts portant sur les comportements des opérateurs (les travailleurs), ses comportements conséquence aux critères de la fatigué, distraction au travail et les problèmes familiales

- **multiple-indépendante**

L'accident de travail est un phénomène complexe regroupe de déférentes dimensions humaine, matérielle, organisationnel et l'ergonomie, la recherche d'une meilleure adéquation entre la fonction titulaire, matériel et environnemental du travail prise en compte dans le cadre organisationnel des services exploitation.

¹⁶ - [http://www.lip.univ-savoie-\(Annie>Weill-fassina](http://www.lip.univ-savoie-(Annie>Weill-fassina) ; analyse des AT et GRP) 21/4/2017à 15 :00

Chapitre II Le risque des accidents de travail dans secteur BTP

Le travailleur peut ne pas réaliser tout l'importance du danger qu'il court, mais qu'il peut aussi ne pas vouloir conscience à protégée ce danger.

L'aspect humain est très important, l'interaction consistée entre l'individu et la tâche est glissement de manière d'assurer une exécution correcte et sécuritaire du travail.

Certaines accidents peuvent introduit dans cette interaction ente l'individu et la tâche pour la réalisation du travail où les accidents peuvent survenir parce que entant les résultats d'une combinaison des risque et travail permanents set quotidiennes.

6. Les risques liés accidents de travail de secteur BTP

L'homme à crée des activités autour des dangers est donc favorisé l'existence des risques.

6. 1. Risques de trébuchement

Se sont le risque de déroulement d'une tâche, de perturbation de personne, glissement, trébuque contre, pose le pied sur une pointe ...

La perturbation de mouvement (glissades...) peuvent ce produise lors de trajet domicile et lieu de travail, il est considère comme accident de travail et les accidents qui produisent au cours de travail.

Ces risque représentent le tiers des accidents du travail avec arrêt et touchent toute les secteurs de travail et d'activité.

6. 2 .risques de chute de hauteur

ces sont les risques d'accidents liés à la perte d'équipement de protection individuel au doit d'une dénivellation où chute dans le vide, les situations présentant ce risque peuvent ce trouver dans le milieu naturel au de la construction, peuvent aussi résulter de négligence d'utilisation d Ces risques peuvent avoir des accidents à des conséquences particulièrement graves, l'évaluation du ces risques passe également par la prise en compte de l'ensemble des facteurs perceptibles de contribuer à une perturbation du mouvement.

Chapitre II Le risque des accidents de travail dans secteur BTP

6. 3. Risques liés à la circulation et déplacement interne des machines

Sont les risques d'accident au heurt de personne par des véhicules ou à la collision des ces véhicules entre eux ou contre un obstacle au sein de chantier ou le milieu de travail, les conséquences de ces risques peuvent être plus ou moins graves à cause de la vitesse ou la masse impliquée.

6.4 .Risques liés à la manutention mécanique

Se sont les risques d'accident liés à la charge manutentionnée (chute, renversement), au moyen de manutention comme rupture, défaillance et la circulation des engins de manutention, qu'ils ont des conséquences peu être graves par rapport à la vitesse, la masse et la hauteur.

L'utilisation des moyens inadaptés à la charge, la tâche à effectuer ou dans des conditions non prévus.

L'instabilité de la charge et du moyen de manutention.

Le déplacement de la charge sans visibilité suffisante de la zone de l'exécution des tâches et la circulation des personnes

6. 5. Risques liés aux équipements de travail

Principalement des phénomènes dangereux qui peuvent être à l'origine de blessures et d'accidents (écrasement, coupures ...) par l'action mécanique d'éléments de machines, outils, de projection de matériaux solides ou de fluides...

Les équipements de travail présentent des nombreux risques tels que ceux que liés aux énergies, aux bruits, aux émissions des substances dangereuses et à mauvaise prise en compte des principes ergonomiques

Chapitre II Le risque des accidents de travail dans secteur BTP

6. 6. Risques matériels et techniques

Constituent le danger majeur dans le secteur de construction et travaux publique, comme les chute des personnes et insatiabilité des sols et surface de travail ...

6. 7. Chimiques et biologiques

Ces risques concernent les produits, émissions, déchets chimiques.

Biologique concernent les contacts avec :

Du sang ou d'autres liquides biologiques visiblement teintés de sang

Blessure infligée avec un objet piquant ou coupant qui aura pu être en contact avec du sang

Collecte et traitement des ordures

6. 8. Risque physique

Englobe tous les phénomènes physiques et les nuisances qui peuvent avoir un impact sur la santé humaine, concernent tous les risques liés à l'utilisation, des machines et équipement professionnel et l'utilisation des équipements additionnels comme les échelles et échafaudages .

Concernent aussi l'environnement de travail ; le travail sur écran, la vibration, le bruit également ces risques d'accident de travail, les faits qui peuvent masquer des signes utiles indiquant le danger comme les consignes orales, le bruit peut provoquer l'inconfort , il entrave la communication pendant l'exécution des tâches .

Les risques physiques vont engendrer un dommage sur toute la partie du Corp. humain ainsi que les maladies professionnelles telles que les surdités, les troubles vasculaires.

7. Les Conséquences négatives des accidents de travail

- Un accident du travail est une perturbation importante du fonctionnement de L'entreprise
- l'indisponibilité de la victime peut perturber pour longtemps le fonctionnement de L'entreprise.
- Et si la victime était l'employeur, l'entreprise peut-elle continuer à fonctionner ? et Pour combien de temps ?
- L'employeur ne doit pas oublier qu'en cas d'accident, il faut :
- S'occuper de la victime,
- prévenir sa famille, ce qui n'est jamais une démarche agréable,
- trouver un remplaçant à la victime pour finir le travail,
- former ce remplaçant aux spécificités de l'activité et de l'entreprise,
- déclarer l'accident, ce qui suppose d'entreprendre des démarches et de rendre compte À l'inspection du travail, aux services de police, avec le risque d'être condamné Pénalement.

Conclusion

Le travail sur les accidents de travail est soumise au l'analyse de tous les dimensions et sont relation organisationnel, technique et humain au travail pour une analyse scientifique aide à une prise en charge réelle sur terrain par les mesures de prévention et protection qui sont le chapitre suivent de notre étude.

Chapitre II le risque des accidents de travail dans secteur BTP

Introduction

Ce chapitre est consacré le processus de prévention et la prise en charge des accidents de travail , doit veiller à ce que toutes les mesures appropriés soient prises pour prévenir ces accidents , ainsi l'application des meilleurs pratique en matière de l'hygiène et de sécurité vise à prévenir la survenue d'un accident de travail, réduire au minimum les effets de ces accidents , ce chapitre pour un but d'enrichir notre cadre théorique.

Section 2 : Le processus de prévention et la prise en charge des accidents de travail

La notion de la prise en charge des accidents de travail est apparue en France autour de la catégorie des salaires à la constitution de la loi de 9 avril 1898 concerne initialement certain secteur, tel que des mines, industrie de travaux public et bâtiments à cause de taux élevés des Accidents de travail et les maladies, les risques, les dangers qui ont des effets négatifs sur les rendements des salariés et la production de l'entreprise.

En effet la prise en charge a connu une grande progression en matière d'hygiène et sécurité des travailleurs au milieu professionnelle, ce qui indique le développement de l'hygiène au travail au début de 20e siècle dans les pays anglo-saxons dans la plupart des pays Européenne, le champ d'action de l'hygiène du travail était pris en charge par le médecin de travail et la sécurité du travail¹.

1. La prise en charge des accidents de travail (gestion d'accident sur le tas).

En Algérie la sécurité sociale marquée en l'année 1950 par l'assurance sociale et la prise en charge des accidents de travail de fonction publique et le secteur de l'électricité et de gaze, les chemins de fer ainsi que ceux des mines, les banques, les assurances et certain services de transport, à base de la loi française pour appliquer en Algérie pour les assurances sociales.²

Après l'indépendance l'état a instauré de tous les secteurs d'activités à la sécurité sociale. L'accident de travail est un fait qui dépasse les rapports de subordination entre le salarié et l'employeur où l'entreprise, mais implicite aux dimensions et rapports, des rapports sociaux

¹ Bernard Claude-Alain, **introduction a l'hygiène du travail un support de formation**, France 2007, p17.

² [http:// WWW .coopami .HAOUAM Faouzi](http://WWW.coopami.HAOUAM.Faouzi), **système algérien de sécurité sociale (évaluation et perspective)**, PDF 21/05/2017 à 22 :23

Chapitre II le risque des accidents de travail dans secteur BTP

construits dans le travail, elle-même inscrit dans l'organisation sociale du travail et l'emploi qui dépasse l'entreprise à la sphère économique qui rejoint sa perte de salaire, indemnités et les coûts financiers, la dimension juridique par le droit de l'homme et en renvoie aussi à la dimension psychologique et sociale en dehors de milieu travail.

La prise en charge des accidents de travail est une activité de travail quotidienne des agents soit au sein de l'entreprise ou dans les institutions comme la CNAS et la sécurité sociale pour la protection des salaires au milieu de travail et d'examiner les déclarations et réparation d'accidents de travail.

2. Les acteurs inclus dans la prise en charge des accidents de travail

La prise en charge est une activité quotidienne et travail collectif des acteurs pour une prise en charge totale d'un accident survenu à un opérateur pendant l'exécution des tâches et en dehors de milieu de travail, cette prise en charge abordée selon des procédures juridiques et administratives.

2. 1. Les acteurs internes de l'entreprise

A .L'employeur (chef d'entreprise)

Il détient le pouvoir et les moyens de choisir les matériels, et détermine les procédés et les organisations de travail dans l'entreprise, il est responsable de l'application de la réglementation et de la sécurité au travail, il doit mener l'évaluation des risques professionnels dans son entreprise consignée dans le document unique, en vue de mettre en œuvre un plan d'action de prévention.³

En cas d'accident de travail l'employeur doit suivre cinq étapes dans la prise en charge de la victime :

- remise de la feuille d'accident du travail au salarié accidenté
- la déclaration de l'accident du travail et renvoi dans les 48h à la caisse primaire d'assurance maladie
- établissement d'une attestation de salaire
- Visite médicale (consultation et reprise)
- reprise au poste du travail, et remplacement un autre poste similaire

³ [Http / www.cramif.fr](http://www.cramif.fr). **Les acteurs de la prévention**, site consulté en 18/05/2017, 7 :5

Chapitre II le risque des accidents de travail dans secteur BTP

- Les conséquences quelle que soit financières, médicale..., à défaut de respect par l'employeur de ses obligations au travail.⁴

B. La Victime

La victime d'un accident du travail doit en informer son employeur ou l'un de ses préposés dans les 24 heures, sauf motifs légitimes, l'employeur ou son préposé dispose alors de 48 Heures pour en faire la déclaration auprès de l'autorité locale ou à défaut auprès de la Gendarmerie ou de la police locale qui en dresse procès verbal et en délivre immédiatement récépissé.

Elle bénéficie d'un système d'indemnisation de ses soins et d'un arrêt de travail. En cas de séquelles permanentes, une rente lui sera attribuée.⁵

C. Le responsable HSE

Pratiquement, il est l'acteur principal de la prise en charge de victime au sein de l'entreprise, selon l'objet de son fonction est son responsabilité hiérarchique.

Le HSE doit suivre quatre étapes qui consistent à la prise en charge d'accident :

- Les premiers soins en cas d'absence de médecin
- L'évacuation et hospitalisation de victime
- L'enquête d'accident
- Rapport bien détaillé de l'accident pour le mettre à la CNAS et médecin de travail.

D. Service de santé au travail

Les services de santé au travail ont été institutionnalisés en France par la loi de modernisation Sociale du 17 janvier 2002. Selon l'article L.4622-2 du code de travail, le SST a pour mission générale et exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail⁶.

⁴ <https://www.l-expert-comptable.com/a/38033-que-faire-en-cas-d-accident-du-travail-le-guide-employeur-en-5-etapes.html>

⁵ MICHEL B, ANGELLO C. **accident de travail, maladie professionnelle**. 2eme édition DELMAS, paris, 2004, p70

⁶ Christine LAGABRIELLE. Sonia LABERON, **santé au travail et risques psychosociaux**, édition L'HARMATAN, paris, 2014, p136.

Chapitre II le risque des accidents de travail dans secteur BTP

E. Le médecin de travail

Il est le conseiller le l'employeur, des salariés et de leur représentant en matière de santé, de sécurité et de condition de travail, de ce fait son activité, d'exercera selon deux axes supplémentaires :

- **Action en milieu de travail (périorbitaire) ;** ses interventions visent à proposer et conduire des actions de prévention de correction ou d'amélioration. Des conditions de travail, notamment en établissant la fiche de l'entreprise et en conseillant l'employeur dans l'évaluation des risques.

Le médecin de travail participe également aux réunions du CHSCT.

- **Suivi médicale des salariés ;** l'objectif est de mettre en place des actions individuelles appropriées par le biais de la fiche d'aptitude aussi que de recueillir des informations utiles pour les actions en milieu de travail.

2.2 Les acteurs externes de l'entreprise

Sont des acteurs qui reviennent hors de l'entreprise pour la prise en charge des accidents de travail.

A .L'inspection de travail

Depuis 1892, date de sa création, les missions de l'inspecteur du travail se sont modifiés, du Rôle de protecteur des salariés à celui d'acteurs aux multiples facettes :

Relation collective et individuelle, emploi et formation professionnelle, en 2009, l'inspection du travail est sous l'autorité unique de la direction générale de travail.

L'inspection de travail est une institution généraliste, compétente dans de nombreux domaines Sa politique répond aussi bien aux attentes des salariés que celles des employeurs. ⁷

La visite d'inspection concerne l'aspect santé et sécurité dans le travail. Son objectif, c'est pour déterminer les dangers et les risques professionnels, il est important d'effectuer des inspections du lieu de travail.

B .La comité d'hygiène et sécurité et de condition de travail (CHSCT)

Selon l'article L.4132-2al. 1^{er} du code de travail, les représentants au CHSCT sont titulaire d'un droit d'alerte en cas des dangers grave et éminente et doivent consigner leur avis par écrit, l'employeur doit alors procède sans attendre à une enquête avec le représentants au

⁷ Isabelle CORREAD, **Sécurité, hygiène et risques professionnels**, op.cit.p19

Chapitre II le risque des accidents de travail dans secteur BTP

CHSCT qui a signalé le danger et doit prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation dangereuses(article L.4132.3al.1^{er} du code de travail) ⁸

C .La caisse nationale d'assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS)

Assure la gestion des prestations en nature et en espèces des assurances sociales, des accidents du travail et des maladies professionnelles et des prestations familiales pour le compte de l'Etat.⁹

3. Les mesures de prévention et de protection contre les accidents de survenus à l'entreprise

Les mesures de prévention abordée le facteur présence de réussite de politique de prévention et l'efficacité de la démarche de prévention, ces derniers pour le but de réduction des effets pour chaque risque engendré et chaque accident, prenons en compte l'installation, les dispositifs, qui doivent être l'objet d'un accord préalable entre les travailleurs et le milieu de travail.

À la fin des années 60, l'accent a été placé sur l'interaction systématique entre les personnes, la machine et l'environnement professionnel, cette approche systémique a fait largement progresser la compréhension des conditions nécessaires à une prévention efficace¹⁰.

3.1. Définition de la prévention

Est désigné l'ensemble des actions qui visent à réduire le nombre de et la gravité des problèmes de santé au sein d'une population donnée. ¹¹

Ensemble des actions anticipées à maîtrisé les risques d'accidents de travail ou de maladies professionnelle et améliorer les conditions de travail par des solutions techniques, organisationnels et humaines, une activité dont l'objectif est de réduire la fréquence et la

⁸ Christine LAGABRIELLE et Sonia LABERON, op.cit p131.

⁹ http://www.cleiss.fr/docs/regime_algerie_salaries.html.

¹⁰ Magazine agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, 2002

¹¹ Patrick Pretty- WATEL, Jean-Pail Mattie. Le principe de prévention, le culte de la santé et ses dérives, édition du Seuil et la république des idées, France, 2009, p9

Chapitre II le risque des accidents de travail dans secteur BTP

gravité des problèmes de santé qui sont les maladies professionnelles et les accidents de travail.

3. 2. Les types de la prévention

D'après les lectures qu'on a prises on peut distinguer trois types de prévention qui sont parfaitement différentes, en peut le résumer comme suit :

3.2.1 La prévention primaire

Elle vise à éliminer ou à réduire des facteurs de risques présents au sein de l'organisation, il s'agit d'intervenir directement à la source pour les combattre, les interventions mises en place touchent à l'organisation du travail, aux conditions de travail...etc.

Visent à réduire l'incidence d'un problème de santé par des techniques utilisées :

- Vaccins
- Education sanitaire ; nettoyage, désinfection, stérilisation et chimio prophylaxie
- Mesures législatives et réglementaires

3.2.2 La prévention secondaire

Elle vise à renforcer les travailleurs par les moyens les dispositifs nécessaires pour faire face aux facteurs de risques et d'avoir réduit la gravité d'un problème de santé aux mesures des techniques de dépistage individuel et dépistage de masse .

3.2.3 La prévention tertiaire

Visent à réduire les conséquences d'un problème de santé par les techniques de réduction fonctionnelle et réinsertion sociale.

Elle concerne la prise en charge et l'accompagnement des travailleurs qui souffrent (ou ont souffert) d'un problème de santé lié au travail, afin d'éviter que leur état de santé ne s'aggrave (Ou une rechute), ce type d'intervention est indispensable lorsqu'un événement grave est survenu sur le lieu de travail. ¹²

¹² Frédérique Alexandre-BAILLY, Christine ROLAID-LEVY, **7677 comportements humain-1Res**, 4eme édition, Pearson France, 2013, p374

4. Les principes de prévention

Les principes de prévention implique notamment pour l'employeur l'obligation de chercher en priorité à éviter les risques des accidents de travail, c'est-à-dire à les supprimer, pour assurer un meilleur état de santé et de sécurité des travailleurs dans leurs milieu de travail.

Les principes généraux de prévention selon ARTICLE L4121-2 du code de travail :

- Eviter les risques
- Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et la production, en vue notamment de limiter le travail monotone, et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé.
- Tenir compte de l'état d'évolution de technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux
- Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment des risques liés au harcèlement moral, tel qu'il est défini à l'article
- L.1152-1.
- Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité
- Sur les mesures de protection individuelle
- Donner les instructions appropriées aux travailleurs¹³

En distingue cinq étapes dans la démarche de prévention :

- Préparation de la démarche, définition des objectifs, de la méthode d'évaluation, de modalité d'associations des salariés et des acteurs externes (médecin de travail notamment), et des moyens mis en œuvre (organisation de réunions, définition de référents, temps dédié...);

¹³ Sabrina AUDUBERTEAU, op.cit.p.7

Chapitre II le risque des accidents de travail dans secteur BTP

- Evaluation des risques, réalisation d'un « inventaire » des risques et rédaction du document unique dans cette deuxième étape, la pertinence de l'évaluation repose sur la prise en compte du travail réel et des situations concrètes de travail, qui se différencient des procédures prescrites par l'employeur ;
- Mise au point d'un programme annuel d'action comportant la liste des mesures pouvant être prises au cours de l'année à venir ;
- Mise en œuvre des actions de prévention, en désignant une personne chargée du suivi de chaque cours de l'année à venir ;
- Nouvelle évaluation des risques, suivis au moins annuel de l'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnelles et du plan de prévention.

5. La détermination des mesures prévention des accidents de travail

Pour une démarche optimale de prévention les risques d'accidents au travail, une bonne protection doit être recherchée en premier lieu par la mise en œuvre de processus opérationnelle sur (mesure organisationnelles, et techniques, protection collective...)

Déterminée les moyens de prévention mise en place pour prévenir le risque d'accident d'un point de vue technique, organisationnel et humain.

5.1. D'un point de vue technique

La technique renvoie par apport aux Outillages ajusté à la tâche, fourniture des équipements de protection individuelle et collective, l'ensemble de matériel de travail et de ménagement en donne la priorité aux équipements de protection individuelle pour garantir l'équation entre la tâche à réaliser et les épurements portés par l'opérateur (travailleur) :

- **Un équipement de protection individuelle (EPI)**

Est un dispositif et moyen destiné à être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa sécurité et sa santé au travail.

Les équipements de protection individuelle se divisent en trois classes :

- **La protection essentielle**

Elle regroupe les équipements de sécurité que vous devez porter en tout temps pour réaliser votre travail un exemple : les chaussures de sécurité.

Chapitre II le risque des accidents de travail dans secteur BTP

➤ **La protection temporaire**

Vous l'utiliser en entendant que des moyens plus efficaces soient mise en place pour contre les risques, moyens rapide et peu couteux, les équipements de protection temporaires pallient aux effets nocifs de ces risques exemple : les protecteurs d'oreilles.

➤ **La protection inhérente à la tâche**

Rendue nécessaire par le post de travail que vous devez exécuter des exemples : des vêtements ignifugés (à l'épreuve de la chaleur), les combinaisons de plomb contre les radiations.

Il existe plusieurs équipement de protection individuelle parmi les en trouve :

Le casque de sécurité

Les vêtements et les chaussures

Les lunettes de sécurité

Les gants de sécurité

Les protecteurs d'oreilles

Les protecteurs respiratoires¹⁴

- **Les équipements de protection collective (EPC)**

Un équipement de protection collectif est un dispositif, un mécanisme, un appareil ou une Installation qui, par sa conception (agencement et matériaux constitutifs), est Capable d'assurer valablement la protection des salariés contre un ou plusieurs Risques professionnels et d'en limiter ainsi les conséquences.

Selon l'article 22 de code de travail, l'employeur prend les mesures nécessaires pour les travailleurs disposent d'informations adéquates et, le cas échéant, d'instructions dont

¹⁴ Institut national de santé public de Québec, centre de documentation Montréal, **équipement de protection santé et sécurité au travail module 6**, université de Québec, 1986, p7.

Chapitre II le risque des accidents de travail dans secteur BTP

l'objectif est de s'assurer que les travailleurs disposent de toutes les connaissances requises à La bonne utilisation des EPC.¹⁵

5. 2. D'un point de vue organisationnel

La nécessité d'une plane organisationnelle concernée les méthodes de travail et de production sécuritaires mises en évidence aux normes d'hygiène et sécurité selon la nature et la pénibilité des tâches des travailleurs on prend en considération les horaires, la charge et l'pression de travail par élaboration des procédures d'intervention, intervention réalisée à certaines heures pour éviter certaines nuisances.

5. 3. D'un point de vue humain

Ensemble des dispositifs qui ont consisté à mettre les travailleurs en communication et en consciences à la matière d'hygiène et sécurité au travail, comment agir à la protection contre Le risque d'accident de souvenirs et de la sensibilisation d'une culture de sécurité par la formation, information, les consignes et l'affichage et surveillance médicale.

- **La formation**

Est une composante essentielle de l'action de prévention sans pour autant se substituer à mesures techniques et organisationnelles. Former à la sécurité est une obligation légale de l'employeur mais c'est aussi une partie indispensable de la politique de prévention qu'il doit mettre en œuvre. Le financement des actions de formation à la sécurité est à la charge de l'employeur :

Selon Jean Marie Perette, la formation est un ensemble d'actions, des moyens de méthodes, De support planifiés à l'aide des quelles les salariés sont incités à améliorer leurs connaissances, leurs attitudes, leurs comportements nécessaires à la fois des objectifs de L'organisation et ceux de son personnels pour adapter à leurs environnement, et pour accomplir leurs taches actuelles et futurs.¹⁶

Il existe deux grandes catégories de formation :

¹⁵ W_{ww}.INRS.FR, **santé et sécurité au travail**, 26/4/2017 à 15 :00

¹⁶ Jean Marie Peretti, **gestion des ressources humaines**, 7 Emme édition, librairie Veburt, paris 1998, p 9

Chapitre II le risque des accidents de travail dans secteur BTP

- a. La formation générale à la sécurité ;
- b. Les formations techniques spécifiques aux postes de travail ou aux matériels utilisés.

- **Le système d'information**

Aujourd'hui, est un élément centrale du fonctionnement d'une organisation, il est peut être défini comme un ensemble De ressources (personnel, logiciels, processus, données, matériels, équipement informatique et de télécommunication...) permettant la collecte, le stockage.¹⁷

➤ **L'affichage et les consignes sécuritaires sur le site (lieu de travail)**

Si l'un des facteurs primordial et nécessaire de prévention permet d'indiquer les différents risques existants sur les sites et les risques liés au travail effectué au Travailleur.

➤ **Le contrôle**

Le contrôle désigne la fonction managériale par laquelle s'opère le suivi des activités, qui vise à garantir leur conformité aux préconisations de départ et à corriger tout écart très important.

Le terme de contrôle recouvre ce double processus qui d'une part permet d'évaluer le rendement d'une entité et d'autre part d'intervenir afin d'obtenir les résultats recherchés.¹⁸

Est une mesure de prévention d'un système d'information contribuant au contrôle de tous les aspects d'hygiène et sécurité sur les sites et les unités de travail :

Observer et contrôler l'utilisation et le port de l'équipement de protection individuelle par les travailleurs pour la sensibilisation, à l'objet de négligence et les comportements non sécuritaires des travailleurs.

Maintenance et vérification des équipements collectifs de protection.

Contrôle l'application des règles et règlement intérieur d'hygiène

¹⁷ <http://www.universite.fr> système d'informatique-conception architecteur et urbanisation des systèmes d'information, écrit par : Sylvie SERVIGNE 13/05/2017 à 15 :30

¹⁸ - Philippe Gabilliet, **management l'essentiel des concepts et des pratiques**, 6^{ème} édition Pearson éducation France, Paris, 2008, p419.

Chapitre II le risque des accidents de travail dans secteur BTP

- **surveillance médicale**

Trois mesures peuvent être le fait pour un employeur de procéder à la vérification de l'état de santé de son personnel à des moments précis au cours de sa carrière au sein de l'entreprise se sont :

- **Examen d'embauche**

Lors de l'embauche d'un travailleur l'employeur a le droit d'exiger un certificat médical ou de procéder à un examen médical avant d'embaucher le travailleur, et cela en fonction de poste à pouvoir.

- **Visite périodique**

La visite périodique est le fait pour un employeur de procéder à la vérification de l'état de santé de son personnel à des moments précis.

À la cour de l'année, la visite périodique est prescrite en fonction de la nature de l'activité de salarié.

- **La visite de reprise**

C'est la visite médicale qui a lieu de la suspension du contrat de travail pour cause d'accident de travail et de maladies professionnelles, cette visite permet de déterminer si le salarié est apte à occuper le poste malgré son accident.

6. Enjeux et nécessité de prévention

La question de l'application de la réglementation ne serait se poser, si se n'est à Remettre en cause son bien fondé. Il en est tout autrement de la définition et de La mise en œuvre d'une politique de prévention des risques professionnelle. Dès l'ors que l'on considère l'accident de travail comme à la fois la Conséquence d'un dysfonctionnement d'un système mettant en lien l'agent, les Systèmes techniques et l'organisation de travail, il apparait que la prévention est Une réponse à la survenue d'événements ayant :

Chapitre II le risque des accidents de travail dans secteur BTP

- D'une part, des conséquences humaines et sociales (atteinte à l'intégrité physique et mentale de l'opérateur).
- Et d'autres parts, des conséquences économiques : importance des couts directs (réparation, soins. Etc.) et indirect (remplacement de la victime, dégâts matérielle.etc).¹⁹

La démarche de prévention répondre à différents enjeux :

➤ **Un enjeu humain**

Préserver la santé physique et mentale et assurer la sécurité des agents ;

➤ **Un enjeu juridique**

Satisfaire aux exigences réglementaires, la responsabilité civil ou pénale de la collectivité et/ou de ses représentants peut être engagée lors d'un accident de travail ;

➤ **Un enjeu économique**

Réduire les couts directs (réparations, soins) et indirects (remplacement de la victime, surcharge de travail des présents, baisse de la qualité du service rendu au public) des accidents de travail.

7. La politique de prévention des accidents de travail

Chaque entreprise possède sa politique propre, quelque soit sa fonction (économique, humaine,...), et la politique de prévention est l'une des politiques qui pris en charge l'aspect humaines à long terme, mais cette politique pour qu'elle soit efficace, doit être écrite ou noter dans un plan organiser. La politique de prévention convient de mesurer et vérifier l'efficacité des mesures cité dans le plan d'action.

La prévention ne se fait que s'il ya véritablement une politique (formation, documentation, mise en conformité...).

L'entreprise doit également élaborer des documents réglementaires :

Fiche des risques professionnelle.

¹⁹ L'association respect, **la gestion de l'hygiène et de la sécurité dans les collectivités locales et leurs établissements publics**, édition LAGAZELLE, out 2002, p255

Chapitre II le risque des accidents de travail dans secteur BTP

Registre de sécurité et des dangers graves.

Le document unique.

Pour atteindre les objectifs défini, il convient de :

Mobiliser les moyens humains (désignation des acteurs de prévention).

Mettre en place les moyens techniques (méthode d'analyse, matériels de mesure).

Financiers (formation, documentation, mie en conformité, travaux).

La mise en œuvre d'une politique de prévention s'appuyant sur des méthodes de travail spécifique, s'organise selon un plan de prévention :

7.1. Le plan d'action de prévention :

« Document élaboré conjointement entre l'entreprise extérieur et la collectivité pour prévenir des risques liées à l'interférence entre les activités et définir les mesures qui seront prises en vue de prévenir ses risques, le plan de prévention écrit est établi avant le commencement des travaux pour toutes opérations dont la durée des travaux est supérieur à 400 heures par an pour les travaux dangereux dont la liste figure l'arrêté de 19/03/1993. »²⁰

➤ Il est chargé par les bureaux d'études spécialisés en matière d'évaluation des risques et de prévention sur la base d'une étude de dangers conformément à la réglementation en vigueur.

➤ **mesures de prévention contre certains facteurs d'accident**

On peut situer à sept endroits différents de l'arbre, des interventions préventives qui auraient permettre d'éviter cet accident.

On trouvera ci-dessous un ensemble de mesures de prévention qui pourraient être proposées à partir de l'examen de l'arbre des causes correspondant.

²⁰ Sabrina AUDUBERTEAU, **la prévention des risques professionnelle : hygiène et sécurité au travail, collection les diagnostics de l'emploi territorial**, hors série n°5, CIG, petite couronne, direction recrutement et protection sociale, octobre 2003, p19

Chapitre II le risque des accidents de travail dans secteur BTP

Facteurs d'accident	Mesures de prévention
Main de l'électricien en liaison avec phase sous tension.	Port de gants isolants ; utilisation d'outils spécifiques isolants
L'électricien porte des vêtements très légers : tricot de peau.	Port de vêtements isolants ; Rappel de connaissances : toute partie du corps peut servir de contact, en particulier le dos nu.
Faux plafond à structure métallique (mise à la terre).	Isolement de la structure métallique du faux plafond Remplacement de la structure métallique du faux plafond par une structure non conductrice, structure métallique du faux plafond non accessible.
Connexion de câble dans la boîte de raccordement	Installation en amont de la boîte de raccordement d'un dispositif coupant tous les conducteurs actifs (disjoncteur général).
L'électricien travaille en présence de 220 V	Installation d'un dispositif différentiel haute sensibilité (égal ou inférieur à 30mA qui coupe le courant au moindre incident (défaut d'isolement ou contact direct d'une personne avec un élément sous tension).

Chapitre II le risque des accidents de travail dans secteur BTP

Conclusion

A partir de ce chapitre on peut signifier que chaque milieu de travail a besoin des mesures de préventions et d'une prise en charge réelle de la part de l'entreprise ou par les organismes de protection, pour que les travailleurs n'exposent pas aux accidents de travail.

Chapitre III
Etude de terrain
Méthodes et techniques de
recherche

Section 1 : présentation de l'organisme d'accueil

1. Aperçus historique

L'entreprise publique économique SAPTA est société par actions dotée d'un capital social de 1.200.000.000DA. Créée le 6 août 1983, en succession à l'ex société algérienne des ponts et travaux d'art (société mixte), elle est passée au statut d'E.P.E par décision du conseil national de planification du 05 août 1989.

« SAPTA » se justifie avec l'extension de l'activité et l'extension à travers le territoire national. Elle a pour objectifs de répondre au mieux aux besoins de la gestion et d'entreprendre une politique de décentralisation de certaines activités et de prise de décisions.

2. Politique d'activités de Bejaia

La création des pôles dans les régions du centre, du sud et de l'est du pays a permis une meilleure répartition des tâches avec les structures opérationnelles telle que l'unité logistique et l'unité réalisation. Toutefois, avec la progression du nombre de projets et du volume d'activité.

Le pôle gère plusieurs projets de grande importance avec un effectif de 306 salariés, il implique une prise en charge immédiate de certaines décisions et suivi sur place de certaines opérations. La responsabilité de certains travaux techniques et administratifs lui demande d'effectuer des opérations sur place et de présenter des situations à la direction d'unité réalisation.

En effet, la prise en charge de certains travaux qui s'effectuent dans la phase actuelle au niveau du pôle « Est » implique une prise en charge très importante afin de finaliser le projet dans le délai accordé.

2.1 Activités de l'entreprise

Etude et réalisation de ponts, viaducs, ouvrages d'art en béton armé, précontraint et à tablier mixte (poutres métalliques et dalle en béton armé). D'une manière générale, tous travaux de génie-civil et routiers : terrassements en grande masse, puits, rigoles, etc. ; exécution de murs de soutènement en terre armée ; rénovation d'ouvrages d'art,

reconstruction et confortement de maçonnerie, réparation d'ouvrages en mode traditionnel ou avec l'utilisation de nouvelles technologies (confortement par tissu en fibre de carbone TFC).

Réalisation de travaux souterrains (tunnels, galeries) ; la préfabrication en usine de poutres en béton précontraint pour ponts et viaducs, ossatures de parkings à étages, passerelles pour piétons, etc. la réalisation de bâtiment industriels et de structures socio-économiques ; travaux hydrauliques de toutes natures.

Le pole gère plusieurs projets de grande importance avec un effectif de plus 300 agents, agents. Il implique une prise en charge immédiate de certaines décisions et un suivi sur place de certaines opérations.

3. structuration et organisation actuelle du pole Est de Bejaia

Le pole Est constitue une structure opérationnelle sur la willaya de Bejaïa il dispose ;

- **D'une structure de direction**

Indéfinie dans la classification organique coiffée par un chef de pole qui dispose de la responsabilité du suivi des projets sur l'ensemble de la willaya est. Il est assisté de deux secrétaires qui assurent l'enregistrement du courrier départ ainsi que la saisie des correspondances et de l'élaboration des bordereaux d'envoi internes et externes.

- **bureau administration chargé de :**

Entreprendre les recrutements pour les besoins des chantiers ;

Gérer les dossiers administratifs

Effectuer les déclarations sociales

Entreprendre le contrôle de l'assiduité

De programmer les périodes de récupération des effectifs déplacés

Des moyens généraux.

Aussi il a la charge de la tenue de registre des accidents de travail et de registre de mise en demeure de l'inspection du travail.

- **Bureau comptabilité finance chargé de :**

Contrôle des factures

Etablissement des chèques

Etablissement de la demande paiement

La tenue des brouillards de banque

La tenue du brouillard de caisse

L'expédition des relevés de caisse à la direction de réalisation ;

L'alimentation de caisse des chantiers et du pole Est.

- **Bureau matériel maintenance chargé de :**

La gestion du matériel et maintenance

La gestion des stocks (des achats locaux pièces des rechanges, carburant matière première et matières consommables) ;

L'établissement des situations des entrées ;

L'établissement de stocks restants disponibles ;

L'approvisionnement décentralisé pour les besoins de l'ensemble des chantiers ;

Travaux de réparation et entretien des moyens des productions et des moyens roulants.

- **Bureau technique chargé de :**

L'élaboration du rapport d'activité hebdomadaire

L'élaboration des devis et soumission

Suivi de la production physique et financière

L'exécution des contrats

La coordination et de la programmation des travaux des différents projets

La facturation et situation des travaux des devis estimatifs

Travaux de planification (préventions CT et MT) ;

Contrôle de gestion (couts et gestion budgétaire)

- **cellule HSE chargée :**

Contrôle de l'application des normes de sécurité au niveau des chantiers ;

L'assistance à la réduction des accidents de travail dans les chantiers ;

L'application des procédures de travail selon les normes ISO 9001 en particulier.

- **corps de chef de projet rattaché hiérarchiquement au chef de pole de :**

L'exécution des travaux sur un chantier ;

Contrôle de l'assiduité du personnel de chantier ;

L'évaluation des consommations et des stocks de matières première de chantier.

4. Organisation et répartition des tâches

4.1. Pole Est régionale des travaux

Le pole des travaux à pour charge :

La représentation de l'EPE « SAPTA » SPA vis-à-vis des autorités locales, des DTP et autres maîtres d'ouvrages

Elle assure le suivi de l'ensemble des projets

Elle assiste à réunions organisées par la direction g générale et par la direction de réalisation

Elle assiste les chefs de projets dans leur mission

Elle veille au bon déroulement des travaux de chantiers

Elle rend compte à la direction « réalisation » de l'avancement des travaux de chaque projet

Elle représente l'autorité de l'ensemble des projets dans la région dont il a la charge.

- **Service administration et comptabilité :**

Le service administration et finance du pôle régionale des travaux « Est » est constitué de deux sections : section administration et la section finances et comptabilité.

- **la section administration aura pour charge :**

La sélection des recrutements du personnel pour les besoins des projets

La tenue d'une copie des dossiers administratifs et d'en assurer sa conservation

Entreprendre les déclarations sociales

Effectuer les décisions d'affectation administratives (décisions d'affectation, fin de contrats, etc....)

Gérer les congés (annuels, récupérations, exceptionnelles, etc...) du personnel du pôle

La tenue des registres légaux réglementaires ;

Représenter le pôle auprès des organes de la sécurité sociale ;

Suivre les affaires juridiques du pôle en relation avec l'avocat conseil désigné à cet effet ;

Établir les contrats de travail et les PV d'installation et d'en remettre des copies à l'unité concernées ;

La gestion des archives des dossiers administratifs ;

- **la section comptabilité et finance :** chargé de

La tenue des registres légaux

L'élaboration des chèques

L'alimentation des caisses chantiers

La tenue des brouillards de banque

L'établissement des états de rapprochement bancaire

La tenue de la comptabilité « matière » à travers les fiches de stocks.

- **Cellule H.S.E :**

La cellule « H.S.E » Du pole régionale Est des travaux a pour charge :

Assurer l'hygiène au niveaux de chantier et autres

Veillé à la sécurité des biens et des personnes sur chantier et autres

Assister le personnel de chantier pour l'obtention des équipements de sécurité utiles et nécessaires aux niveaux de chantiers

Contrôler les équipements de production et de leur certification par les organes habilités

Établir les rapports nécessaires sur le suivi des chantiers en matière d'HSE

vieller à l'application des procédures de travail telle que définies par le « SMG »

Enregistrer et traiter les non conformités constatées

Vieller aux respects des exigences légales et réglementaires (registres légaux, médecine de travail) ;

Établir les rapports d'audits qualité conformément aux dispositions réglementaires

Informers verbalement et par écrit le chef de pole régionale des travaux Est sur les problèmes rencontrés au niveau des différents projets.

- **service logistique :**

Le service logistique de la direction régionale des travaux « Est » est composé de deux sections :

- **La section gestion du matériel de transport et maintenance à la charge :**

Suivi des équipements de production par projet

Programmer les travaux de réparation et d'entretien

Suivre les assurances et les contrôles techniques

Contrôler les carnets d'entretien des véhicules et des engins

Évaluer les travaux effectués par le personnel de la base

Contacteur les sous traitants en cas de besoin

Tenir le registre des travaux effectués

Assurer les travaux de maintenances des équipements de production affectés à la direction de l'unité régionale « Est »

Procéder au dépannage des équipements sur chantier

Effectuer les vidanges des équipements

Procéder aux travaux de vulcanisation

Procéder aux réparations électriques

Suivre les travaux de maintenance effectués à l'extérieur de l'unité.

- **section gestion des stocks et approvisionnement à la charge de :**

Établir les bons d'entrée de stocks

Établir la situation des entrées de stocks par projet et par période

Établir les bons de sortie de stocks

Constituer le fichier fournisseur

Élaborer la table des prix

Solliciter les facteurs pro forma auprès des fournisseurs

Effectuer les contrôles sur les chantiers des réceptions et des consommations

Définir les stocks restants au niveau de chaque projet

Gérer les magasins de stockage éventuels

Assurer les achats décentralisés pour les besoins de l'unité et des chantiers

Solliciter les réductions sur vente et élaborer la situation des achats

D'établir la demande de paiement et la demande de chèques pour les achats décentralisés

Section2 : Méthodes et techniques de recherche**Introduction:**

Dans cette partie on présentera les méthodes et les techniques que nous avons suivie dans notre étude, cela signifie deux choses : d'une part, il s'agit de respecter certains principes du travail scientifique; d'autre part, mettre en œuvre de manière cohérente les différentes étapes de recherche, ensuite nous passerons au déroulement de l'enquête, la description de la population mère, ensuite vers la description de l'échantillon d'étude et les caractéristiques de l'échantillon d'étude, et enfin nous désigner les avantages et les difficulté de notre étude.

1. Le choix d'une méthode

Un choix de méthode s'inscrit dans une stratégie de recherche, en peut pas isoler les méthodes, assurer la pertinence d'une méthode, c'est l'ajuster aux questions posés et aux informations accessible.

« Une fois le problème est formulé de manière précise pour les données requises il faut choisir les méthodes qui servirons à recueillir les informations ». ¹

Pour mener à bien notre recherche, nous avons opté l'approche quantitative et qualitative , jugée les deux plus adéquatent pour bien préciser le rôle de service HSE dent la prise en charge des accidents de travail existé à l'entreprise SAPTA qui comporte d'un 306 salariés, et nous ont permis d'enquêté auprès d'un maximum d'employés et interroger des déférents catégories.

L'approche quantitative, selon Raymond BOUDON "celle qui permet de recueillir sur un ensemble d'individus des informations comparable d'un élément un autre". ²

Même en a utiliser l'approche qualitative dent le but de qualifier notre échantillon d'étude.

Selon Maurice ANGERS, l'approche qualitative : "vise d'abord a comprendre le phénomène à l'étude, il s'agit d'établir le sens de propos recueillis ou de comportement observer". ³

¹ COOK, W et autres, **les méthodes de recherche en sciences sociales**, édition Hrwlutee, Québec, 1997, p.103

²BOUDON Raymond, **les méthodes en sociologie**, 11^{eme} paris, presse universitaire de France, 1969, p31.

2. Les études d'investigations

Chaque approche exige des techniques à suivre, pour la collecte des données sur le terrain, soit dans la pré- enquête ou pendant l'enquête, et ces derniers nous permettent de déterminer les résultats finaux de notre enquête.

Pour élaborer notre recherche et afin de recueillir des données sur le terrain nous avons utilisé les techniques suivantes:

2.1. Le questionnaire

Nous avons choisi un questionnaire comme une technique d'étude sur le terrain pour accumuler beaucoup d'informations nécessaires, ainsi pour but de donner une extension plus grande a vérifié statistiquement le degré de l'hygiène et sécurité au sein de l'entreprise SAPTA avec des données chiffrées.

Selon Jean Claude est une « technique directe pour la recherche scientifique qui permet de questionner les individus d'une manière directe pour collecter Des informations et de constituer des relations méthodiques et faire des comparaisons numériques ». ⁴

Pour la distribution et l'administration du questionnaire on a choisi la modalité document écrit sur papier distribué sur une population étudiée.

➤ L'observation

Cette technique joue un rôle importante dans notre recherche, se définit comme suit :

« L'observation à partie liés avec la découverte ; on peut l'inscrire dans la lignée des comptes rendus d'explorations ou de voyage, la rapprocher du reportage de l'envoyé spécial ou du témoignage porté sur celui ou celle qui étant sur place, a vu, entendu, participé » ⁵

³ Maurice ANGERS, **initiation pratique a la méthodologie des sciences humaines**, édition CASBAH Université, 1996, p. 60

⁴ Jean Claude, **l'entretien par questionnaire**, université de Bruxelles Belgique, 1982 P.29.

⁵ Jean Claude, **la méthode en sociologie**, 3^{ème} édition la découverte, paris, 2001.P 14.

En a utiliser l'observation directe sur le terrain, dans cette étape nous avons observé les salariés en a toucher le matériel, durant la visites des chantiers, même en a observer quelques risques liés aux travailleurs dans leur milieu de travail.

2.2.L'entretien

Pour mieux confirmer nôtres hypothèses nous avons utilisés l'entretien semi directif, selon Raymond QUIVY "se caractérise par un contact direct entre le chercheur et ses interlocuteurs et par une faible directivité de sa part". ⁶

Durant notre enquête en na préparer un guide d'entretien pour le responsable HSE, service de personnel, ingénieur, conducteur de travail, et chef d'équipe.

En a procéder a cette technique car elle nous exposer dans une situation de face a face avec des responsables et ça nous aider pour accumuler des informations sur notre étude.

3. Le déroulement de travail de terrain

3.1.La pré-enquête

Nous a permis de mieux connaitre le terrain, d'avoir une idée générale sur le fonctionnement SAPTA du AMIZOUR, ainsi pour bien comprendre l'importance de l'hygiène et sécurité dans le Secteur BTP, ce que nous amènent enfin aux distributions des questionnaires pour toucher le terrain.

Selon Simon M.A Mochet « la pré-enquête marque dans se projet une étape décisive puisqu'elle correspond à cette phase d'opérationnalisation au court dans laquelle on cherche justement à reprendre à toutes ces questions préalables » ⁷

Des la premières visite de terrain nous avons rencontré le responsable HSE en a lui posé des questions concerner notre thèmes, il nous a donné quelques informations sur l'entreprise SAPTA, lesquelles nous à aidé à cerner notre problématique, et tester nôtres hypothèses.

Après nous avons procédé plusieurs visites vers des chantiers tels que N° 01, N°03, N°05, N°10, N°44, en a observé le matériel et le mouvement des travailleurs, même en a observer quelques risques liés directement aux travailleurs.

⁶ Raymond QUIVY, **manuel de recherche en science sociale**, 3^{ème} édition, DUNOD, paris, 1995.2006, p174.

⁷ M.A Mochet, **discours en situation d'entretien construction et premières exploitations d'une pré-enquête**, ENS, de sain cloud, CRDIF, paris, 1986, p.24.

Parmi les chantiers qu'en a vu l'unité de fabrication des poutres avec le responsable de service HSE (terrain Pol de SAPTA, direction AMIZOUR), en a rencontré le conducteur de travail, ainsi la base technique en a observer laboratoire, l'atelier, les salariés qu'ils travail la bas, même en a partis à la base central des chinois, chantier Seddouk (AKHNAK), l'unité de production ferrailage, le chantier de SIDI AICH.

À partir de la phase du pré enquête réaliser en constate que le terrain est adéquat au notre sujet De recherche.

Pour limiter notre échantillon d'étude

Déterminer notre champ d'étude sur le terrain, afin de relier entre l'aspect théorique et pratique.

3.2. Le déroulement d'enquête

En a effectuer notre recherche empirique au sein de l'entreprise SAPTA, dans une période de 45 jours de du 03/04/2017 jusqu'à 18/05/2017, le choix du secteur des travaux publique et bâtiment convient à notre objectif de recherche car se secteur est le plus toucher par les accidents de travail.

Nous avons collecté des informations pour la réalisation de notre recherche auprès de nos enquêtés avec des questionnaires préparés.

4. La description de la population mère

En peut pas faire la recherche sans avoir une population globale contient le terrain qui Nous permet de distinguer notre échantillon d'étude.

"Une population mère est une population de laquelle on tire des échantillons" ⁸

Notre population mère est constituée de 306 salariés permanents, de déférentes catégories socioprofessionnelles.

5. La description de L'échantillon d'étude

Le choix d'un l'échantillon est lié à l'objectif de notre étude et aux variables de nos hypothèse.

⁸ HENRI Mahé de Boinslandelle, dictionnaire de gestion, vocabulaire, concepts et outils, édition economica, paris 1998, p202.

Selon Loubert DELBAYLE « c'est la partie de l'univers qui sera effectivement étudié et qui permettra extrapolation de connaître la totalité, les caractéristiques de la totalité de l'univers ».⁹

Notre recherche est centrée au niveau de l'entreprise SAPTA, nous avons affecté les catégories socio professionnelles, mais notamment la catégorie qui correspond à notre recherche et beaucoup plus exposé aux accidents de travail celle des agents d'exécutions.

L'opération de choix de nos échantillon s'est faite d'une manière aléatoire simple qui consiste à choisir parmi une liste qui nous a été donnée par le responsable de service HSE, qui nous permet de choisir le nombre suffisant à notre étude.

En a opté pour tirer un échantillonnage aléatoire simple sur les salariés de différents chantiers et différentes fonctions d'exécution, donc le choix de l'échantillon de la population de recherche s'effectue sur une population mère composée de 306 salariés. Nous avons sélectionné 80 enquêtés parmi la population mère.

6. Les caractéristiques de l'échantillon d'étude

La population de notre enquête est l'ensemble des salariés de la société algérienne des ponts et des travaux d'art de Bejaia SAPTA est regroupé effectifs de 306 salariés selon différents postes de travail des agents d'exécution, agent de maîtrise et agents logistiques.

⁹ LOUBERT DELBAYLE (Jean Louis), **initiation aux méthodes des sciences sociales**, éd L'HARMATION, paris 2000.p61.

Tableau n°2: les caractéristiques de la population d'enquête interrogé par questionnaire

Catégories	Fréquence
Manœuvre	10
Ferrailleur	13
Coffreur	9
Chef d'équipe	6
Conducteur d'engins	6
Maçon	11
Soudeur	10
Conducteurs travaux	6
Ingénieurs	6
Total	80

Source: enquête.

7. Les avantages et les difficultés rencontrées

Durant le travail du terrain le chercheur se trouve face aux avantages et des difficultés, ces derniers peuvent être résumés comme suit:

7.1. Les avantages de l'enquête

- acquérir des nouvelles expériences et connaissances sur l'hygiène et sécurité, la déclaration des accidents de travail, les visites médicales...).
- L'accès aux documents de la société SAPTA.
- la mise à notre disposition d'un moyen de transport qui nous a facilité les déplacements dans les différents chantiers de la société SAPTA.

7.2. Les difficultés rencontrées:

La distance de stage par rapport à la nôtre résidence universitaire, difficile de déplacement vers la gare routière puis vers El kSEUR puis AMIZOUR, ou nous effectuer notre stage.

- La difficulté de se communiquer par les travailleurs au sein de chantier, la plupart ne maîtrise pas la langue française alors nous oblige de faire des questionnaires face à face pour faciliter la langue aux travailleurs.
- la dispersion des différents chantiers de la société SAPTA: le chantier n°1 se trouve au niveau de la commune d'oued AMIZOUR, les chantiers n° 3 et n°5 se trouvent au niveau de la commune de SAMOUNE, et le chantier n°44 se trouve au niveau de la commune de SIDI-AICH.

Manque des études sociologiques sur la société SAPTA malgré son ancienneté dans le domaine d'activités (les travaux public) en Algérie, nous sommes les dixièmes étudiants qui faire l'étude.

Conclusion

Pour conclure nous avons mis l'accent sur le cadre méthodologique par lequel on a Identifié notre population mère et les caractéristiques de notre échantillon d'étude et les Méthodes et technique appliqués. Après avoir finalisé ce chapitre théorique et le chapitre Méthodologique. On va mettre l'accent sur le chapitre pratique.

Partie pratique
Analyse et interprétation des
données

Chapitre IV

**Identification des
caractéristiques de la
population d'étude**

Chapitre IV identification des caractéristiques de la population d'étude

Introduction

Après avoir récolté les données de notre étude de terrain, dans cette partie pratique est de l'objet d'analyse et d'interprétation des résultats recueillis qu'on a pu entreprendre avec les différentes catégories des nos enquêtés pendant l'enquête et portant intitulé sur « le rôle de service HSE dans la prévention et la prise en charge des accidents de travail » au sein de l'entreprise SAPTA.

Tableau n°1 : Répartition des enquêtés selon l'âge

Catégorie d'âge	fréquence	Pourcentage
[20-30[18	22,5
[30-40[38	47,5
[41- plus [24	30
Total	80	100%

Source : enquête sur terrain

Notre échantillon d'étude est réparti selon trois catégories d'âge, ce tableau montre que la catégorie la plus dominante est [30-40 ans] avec un taux de 47,5%, en suite, la catégorie d'âge qui est la catégorie [41 ans et plus] d'un pourcentage de 30%, enfin, la catégorie d'âge entre [20-30 ans] avec un pourcentage de 22,50%.

D'après nos résultats, on constate que le taux le plus élevé est celui de la catégorie entre 30 et 40 ans qui nous donne une image claire sur l'effectif des travailleurs en ce qui concerne au sein de l'entreprise, le travail en secteur BTP nécessite plus d'expérience pour la maîtrise et la qualification au cours de l'exécution des tâches, comme exemple la qualification du travailleur à hauteur en application des mesures de prévention.

Par contre, la catégorie la plus faible est celle entre 20-30 qui est la plus jeune constituée par les nouveaux recrutés à SAPTA.

Chapitre IV identification des caractéristiques de la population d'étude

Tableau n°2 : Répartition des enquêtés selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Fréquence	Pourcentage
Primaire	16	20
Moyen	33	41
Secondaire	22	28
Universitaire	9	11
Total	80	100%

Source : enquête sur terrain

Ce tableau montre que, la majorité des effectifs enquêtés sont de niveau d'instruction est moyen avec un pourcentage de 41%, suivi par 28% ayant un niveau secondaire, puis un pourcentage de 20% qui ont un niveau primaire, et en fin 11% qui ont un niveau universitaire.

On peut dire que le niveau de qualification dépend au tâche et l'activité à l'exécutée ou le poste occupe.

Le recrutement est effectuée dépend au motivé de marché de travail, les besoins et les exigences de production de l'entreprise, ceci s'explique le taux le plus élevé des enquêtés qui ont un niveau moyen pour la réalisation des tâches désigné aux agents d'exécutions.

Tableau n°3 : répartition des enquêtes selon la situation matrimoniale

Situation matrimoniale	Fréquence	Pourcentage
Célibataire	30	38
Marié	44	55
Divorce	6	7
Veuf	0	0
Total	80	100%

Source : enquête sur terrain

A partir de ce tableau, on remarque que la majorité des travailleurs sont mariés avec un effectif de 44 travailleurs du taux de 55%, suivi par les célibataires avec un pourcentage de 38% qui présente un effectif de 30 travailleurs, en suite la catégorie de travailleurs

Chapitre IV identification des caractéristiques de la population d'étude

divorces avec un pourcentage de 7% qui se présente 6 travailleurs, en fin la catégorie des travailleurs veufs avec un pourcentage de 0% nul .

On déduit que les résultats obtenus démontrent que la plupart des travailleurs sont marié en provient à l'âge de la majorité du notre population d'étude entre 30-40 ans dans le 1 tableau qui ont une situation de stabilité, plus de responsabilité et des obligations envers leurs familles et qu'ils doivent nécessairement veiller à leurs besoins.

Au de-là, on explique aussi que les enquêtés célibataires s'investissent énormément dans la réalisation de leurs travail, par le fait qu'ils on besoin d'amélioration de leurs vie professionnel à cote de leurs vie privé stable.

Tableau n°4 : répartition des enquêtés selon la catégorie de l'année de recrutement

L'année	Fréquence	Pourcentage
[1985-1995]	9	11
[1996-2006]	21	27
[2007-2016]	50	62
Total	80	100

Source : enquête sur terrain

Ce tableau montre que la plupart des enquêtes qui travaillent au sein de l'entreprise SAPTA sont recrutées entre (2007-2017) avec un pourcentage de 62% qui ont une enceinté d' expérience de 9 ans d'un effectifs de 50 inquiétés, en suite les travailleurs qui ont une enceinté d'expérience19 ans est pourcentage de 27% sont recrutées (1996-2006), en fin la catégorie de 9 travailleurs disposent une enceinté d'expérience plus de 19ans avec un pourcentage de 11% recrutées entre (1985-1995).

A partir de la, ce tableau nous indique clairement que la catégorie d'année entre 2007-2016 se augmentation de recrutement en sur le vole social, en rapport des besoins, rentabilité financières de l'entreprise SAPTA , le politique de développent durable de l'état et l'ouverture de projet de pole EST de Bejaia .

Chapitre IV identification des caractéristiques de la population d'étude

Tableau n°5 : répartition des enquêtés selon poste actuel de travail

Poste actuel de travail	Fréquence	Pourcentage
Main-œuvre	10	12,50
Ferrailleur	13	16,25
Coffreur	9	12,25
Chef d'équipe	6	7,50
Conducteur d'engin	9	11,25
Macon	11	13,75
Soudeur	10	12,50
Conducteur travaux	6	7,50
Ingénieur	6	7,50
Total	80	100%

Source : enquête sur terrain

Ce tableau désigne les postes actuels de travail des enquêtés de l'entreprise pole de Bejaia SAPTA, la fonction majoritaire est les ferrailleurs de pourcentage de 16%, suivi par la catégorie des main-œuvres et soudeurs de pourcentage de 13%, en suite la catégorie des maçons avec un pourcentage de 12%, après la catégorie des coffreurs et conducteurs d'engins avec un taux de 11%, en final la catégorie des conducteurs travaux ingénieurs avec un pourcentage de 8%.

On constaté que la taché des agents d'exécution (ferrailleurs, manœuvres e, coffreurs ...) plus demandent par l'entreprise SAPTA à coté des catégories des agents de maîtrise (chefs d'équipe, conducteurs travaux, ingénieurs...). Cela explique l'importance de la main-d'œuvre à de niveau d'instruction primaire, moyen et secondaire pour l'exécution des tachés et des activités de efforts physiques plus que intellectuels.

Chapitre IV identification des caractéristiques de la population d'étude

Tableau n°6 : l'année de recrutement et le poste actuel de travail au sein de l'entreprise

L'année de recrutement	(1995-1995)		(1996-2006)		(2007-2016)		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Manœuvre	2	2,50	2	2,50	6	7,50	10	12,50
Ferrailleur	2	2,50	3	3,75	8	10	13	16,25
Coffreur	1	1,25	2	2,50	6	7,50	9	11,25
Chef équipe	-	-	3	3,75	3	3,75	6	7,50
C d'engins	1	1,25	3	3,75	5	6,75	9	11,25
Maçon	1	1,25	2	2,50	7	8,75	11	13,75
Soudeur	1	1,25	3	1,25	6	7,50	10	12,75
C travaux	1	1,25	2	2,50	3	3,75	6	7,50
Ingénieur	-	-	1	1,25	5	3,75	6	7,50
Total	9	11,25%	21	26,25%	50	62,50%	80	100%

Source : enquête sur terrain

D'après les données de ce tableau, on remarque que le pourcentage le plus élevé de recrutement est de 62,50% de notre enquêtés de période entre 2007-2016, de catégorie des ferrailleurs avec un taux 10%, suivi par les maçons avec un taux est de 8,75%, en suite la catégorie des manœuvres, coffreurs et soudeurs par un pourcentage de 7,50%, et les conducteurs d'engins avec un taux de 6,75% , en final les agents de maitrise avec un taux de 3,75% .

D'une exigence de production selon le responsable de service personnel « l'obligation de réalisation de projet plus vite possible et l'exigence d'activité aide l'entreprise au recrutement des nouveaux travailleurs qui concerné les agents d'exécution comme les ferrailleurs de premier degré, le maçons au deuxième degré et en troisième degré les manœuvres, coffreurs et les soudeurs ».

Conclusion

Comme l'indique les tableaux concernant l'identification des caractéristiques de notre population d'étude de l'entreprise SAPTA qui est reparti selon des catégories des travailleurs des agents de maîtrise et d'exécution selon l'âge, le niveau instruction, situation matrimoniale et l'année de recrutement.

Dans le prochain chapitre, nous allons identifier les conditions d'hygiène et sécurité au travail et les accidents de survenus à l'entreprise SAPTA.

Chapitre V

Les conditions d'hygiène et sécurité au travail et les accidents survenus

Chapitre V les conditions d'hygiène et sécurité au travail et les accidents survenus

Tableau n°7 : la sécurité au poste actuel de travail

Sécurité au poste	Fréquence	Pourcentage
Ou	53	66 ,25
Non	27	33, 75
Total	80	100%

Source : enquête sur terrain

Les résultats de ce tableau montrent que la majorité des notre enquêtés sont en sécurité dans leurs poste actuel de travail qui se représente de 66,25% d'un effectif de 53 travailleurs, par contre qui ne sont pas en sécurité dans leurs poste actuel de travail par un pourcentage de 33,75% .

On constaté d'après les résultats de tableau ci-dessus que les conditions de hygiène et sécurité au travail sont respectent et applique par l'entreprise.

Chapitre V les conditions d'hygiène et sécurité au travail et les accidents survenus

Tableau n° 8: la sécurité au poste actuel de travail des enquêtés

sécurité poste actuel de travail	Oui		Non		Total	
	F	%	F	%	F	%
Manœuvre	8	10	2	2,5	10	12,50
Ferrailleur	7	8,75	6	7,5	13	16,25
Coffreur	5	6,25	4	5	9	11,25
Chef équipe	2	2,5	4	5	6	7,50
Conducteur d'engins	7	8,75	2	2,5	9	11,25
Macon	7	8,75	4	5	11	13,75
Soudeur	9	11,25	1	1,25	10	12,50
Conducteur travaux	4	5	2	2,5	6	7,50
Ingénieur	4	5	2	2,5	6	7,50
Total	53	66,25%	27	33,75%	80	100%

Source : enquête sur terrain

Les résultats de ce tableau montrent que les travailleurs sont en sécurité dans leurs postes actuels de travail avec un taux le plus élevé est de 66,25% pour les ferrailleurs qui ne sont pas en sécurité dans leur fonction de travail de pourcentage de 33,75.

La lecture du tableau ci-dessus, on montre que la catégorie des soudeurs a la plus grande sécurité est de pourcentage 11,25%, suivie par la catégorie des manœuvres est de pourcentage de 10%, ensuite la catégorie des conducteurs d'engins, ferrailleurs et les maçons avec un taux de 8,75%, en fin le reste des catégories.

D'autre côté nous avons constaté que la catégorie des ferrailleurs qui ne sont pas en sécurité dans leur poste actuel de travail est de pourcentage de 7,50% en rapport de la pénibilité du travail et à hauteur par exemple chantier de Sidi-Aïché.

Chapitre V les conditions d'hygiène et sécurité au travail et les accidents survenus

Selon un ferrailleur sur le chantier de sidi-aiche « les conditions de hygiène et sécurité est insuffisants a cause de manque des équipements de protection individuel et collectives de travail a hauteur qu'il menacé de risque de chute a hauteur et risque d'accident de devenu »

Cependant, Suivi par la catégorie des coffreurs, maçons et les chefs d'équipe avec un pourcentage de 5%.

Tableau n°9 : la nature du risque lié au poste actuel de travail

Risque Poste actuel de travail	AT		MP		Chute à hauteur		Chute objet et manutention		Organisatio nnel		Technique		Environne ment	
	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%
Manœuv re	10	15,15	1	4,16	2	6,06	10	15,38	3	7,69	8	16,32	1	3,70
Ferraille ur	8	12,12	5	20,84	7	18,92	13	20	8	20,05	5	10,20	9	25,92
Coffreur	9	13,63	2	8,33	7	18,92	9	13,85	7	17,95	7	14,28	4	14,82
Chef équipe	4	6,06	2	8,33	3	8,10	6	9,23	4	10,25	5	10,20	2	7,40
Conduct eur d'engins	6	9,09	4	16,66	3	8,10	5	7,70	2	5,12	7	14,28	3	11,11
Macon	10	15,15	2	8,33	4	10,81	10	15,38	8	20,05	6	12,24	4	14,82
Soudeur	10	15,15	4	16,66	8	21,62	5	7,69	7	17,95	4	8,16	4	14,82
Conduct eur travaux	5	7,75	2	8,33	3	8,10	5	7,69	-	-	4	8,16	-	-
Ingénieu r	4	6,06	2	8,33	-	-	2	3,07	-	-	3	6,12	-	-
Total	66	21,50 %	24	7,81 %	37	12,05 %	65	21,17 %	39	12,70 %	49	15,96	27	8,79 %

Source : enquête sur terrain

Chapitre V les conditions d'hygiène et sécurité au travail et les accidents survenus

Ce tableau représenté la corrélation entre la nature des risques liés au poste actuel de travail.

D'après ces résultats, on constate un pourcentage élevé avec 21,50 % de risque d'accident de travail confirmé 66 enquêtés concerné toute les catégories de poste actuel de travail, suivi par le risque de chute d'objet et manutention avec un pourcentage de 21,17% concerné les catégories des ferrailleurs, conducteurs d'engins et soudeurs, après, le risque technique avec un taux de 15,96 % touché toute les catégories de postes actuel de travail, en suite le risque organisationnel et risque de chute a hauteur avec un taux de 12,17% et 12,05% touché plus la catégorie des ferrailleurs, des coffreurs, soudeurs et mâcons, en final les risque maladies professionnel et risque environnemental avec un taux de 8,7% et 7,81% touche plus la catégorie des ferrailleurs, les conducteurs d'engins et les soudeurs.

D'après les données de ce tableau, les enquêtés confirment que il ya les risque et toujours lié avec le poste et la fonction à l'effectué.

Tableau n°10: répartition des enquêtés selon les accidents survenu fréquentes

Accident de survenu	Fréquence	Pourcentage
Oui	25	31,25%
Non	55	68,75 %
Total	80	100%

Source : enquête sur terrain

D'après ce tableau qui montre le nombre des accidents au travail, on constaté que le pourcentage élevé est celle de l'effectifs qui ne sont pas touché est de 68,75%. Par contre, le pourcentage de l'effectif touché est de 31,25%.

A partir des résultats de ce tableau, on constate que la majorité des enquêtés que sont en fréquenté au accident de travail sécurité dans son poste actuel de travail.

Chapitre V les conditions d'hygiène et sécurité au travail et les accidents survenus

Tableau n°11 : l'état des accidents de travail selon la catégorie d'année

L'année	(1985-1995)		(1996-2006)		(2007-2016)		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Manœuvre	1	4%	2	8%	1	4%	4	16
Ferrailleur			3	12%	2	8%	5	20
Coffreur	2	8%	1	4%	1	4%	4	16
Chef équipe	1	4%	1	4%	-	-	2	8
C d'engins	-	-	1	4%	1	4%	2	4
Maçon	-	-	2	8%	1	4%	3	12
Soudeur	-	-	2	8%	1	4%	3	12
C travaux	-	-	-	-	1	4%	1	4
Ingénieur	-	-	1	4%	-	-	1	4
Total	4	16%	13	52%	8	32%	25	100%

Source : enquête sur terrain

Ce tableau ci-dessus représente la corrélation entre les catégories de poste actuel de travail et les travailleurs victime d'un accident au travail et l'état et le taux des accidents de travail sur ces trois catégories d'années de recrutement entre 1985- 2016.

On constaté que le taux des accidents fréquenté le plus élevé est de la période de recrutement des travailleurs (1996-2006) d'un pourcentage de 52%, et en suite par la catégorie de période (2007-2016) avec pourcentage est de 32%, et enfin la catégorie de période (1985-1995) d'un pourcentage est de 16%.

D'après les données de ce tableau, en remarque les accidents est très élevés de la période entre 1995-2006 par rapport au période entre 1985- 1995, celui ce da la catégorie des ferrailleurs avec un pourcentage de 12% n, en suite par la catégorie des manouvres , catégorie des mâçons et catégorie des soudeurs qui ont un pourcentage de 8% , en fin les autre catégories avec pourcentage est de 4% est justifier par la négligence et les erreurs humain et de moque des équipements de protection individuel est collectifs

Chapitre V les conditions d'hygiène et sécurité au travail et les accidents survenus

Tableau n °12: la corrélation entre le poste actuel de travail et nombres d'accidents

Accident	Oui		Non		TOTAL	
	F	%	F	%	F	%
Poste de travail						
Main-œuvre	4	16	6	11	10	12,50
Ferrailleur	5	20	8	15	13	16,25
Coffreur	4	16	5	9	9	11,25
Chef d'équipe	1	4	5	9	6	7,50
Conducteur d'engins	2	8	7	13	9	11,25
Macon	4	16	7	13	11	13,75
Soudeur	3	12	7	13	10	12,50
Conducteur travaux	1	4	5	9	6	7,50
Ingénieur	1	4	5	9	6	7,50
Total	25	31,25%	55	68,75%	80	100%

Source : enquête de terrain

D'après le tableau, on constate que effectif de 25 travailleurs sont fréquentés à un accident de travail avec un taux de 31,25%.

Selon les résultats de ce tableau, on remarque que la catégorie des ferrailleurs le plus touché aux accidents est de pourcentage de 20%, suivi par catégories des manouvres, coffreurs et maçons est de pourcentage de 16%, en suite les soudeurs d'un pourcentage de 12% et catégorie des conducteurs d'engins avec 8% en final avec un pourcentage bas 4% concerné les chef équipes, conducteurs travaux et ingénieurs.

On déduire que les agents d'exécutions le plus fréquenté aux accidents de travail qui est explique par la nature de poste, la pénibilité des tâches a réalise et de manque de formation à la matière de hygiène et sécurité au travail.

Chapitre V les conditions d'hygiène et sécurité au travail et les accidents survenus

Tableau n°13 : l'accident de travail fréquente au sein de l'entreprise selon la nature de l'accident et le poste actuel de travail

Nature AT Poste actuel de travail	Accident de mission		Accident de trajet		A avec arrêt de travail		Accident incapacité		Accident bénin	
	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%
Manœuvre	-		1	4	1	4	-	-	1	4
Ferrailleur	-	-	-	-	2	8	1	4	1	4
Coffreur	-	-	1	4	2	8	-	-	1	4
Chef équipe	-	-	-	-	-	-	-	-	1	4
C d'engins	1	4	-	-	-	-	1	4		-
Maçon	-	-	-	-	1	4		-	2	8
Soudeur	-	-	1	4	-	-	1	4	1	4
C travaux	1	4	-	-	1	4	-	-	1	4
Ingénieur	1	4	-	-	1	4	-	-	1	4
Total	3	12%	3	12%	7	28%	3	12%	9	36%

Source : enquête sur terrain

Les résultats de ce tableau montrent le nombre d'accident fréquente aux nos enquêtés selon chaque type d'accident et poste actuel de travail, on constate que le taux d'accident est de pourcentage 36% de type d'accident bénins qui ont demandé seulement les premiers soins qui touchent la catégorie des maçons d'un pourcentage de 8%, en suite les autres catégories de pourcentage de 4% sauf la catégorie des conducteurs d'engins.

Cependant, un taux de 28% représente le type des accidents avec arrêt de travail, un taux de 8% concerné de catégorie des manœuvres et ferrailleurs, suivi par un pourcentage de 4% qui concerne les maçons, conducteurs travaux et ingénieurs, en final, un taux de 12% qui représente les types d'accidents de travail de mission, de trajet et incapacité.

D'après les résultats de ce tableau, on constate que les accidents de type bénins et avec arrêt de travail le plus existé par rapport aux autres types qui ont des conséquences graves sur la victime.

Chapitre VI

Les mesures de protection et de prévention contre les accidents survenus à l'entreprise

Chapitre VI les mesures de protection et prévention contre les accidents survenus à l'entreprise

Tableau n°14 : la consultation de médecin de travail

Médecin de travail	Fréquence	Pourcentage
Oui	64	80%
Non	16	20%
Total	80	100%

Source : enquête sur terrain

D'après le tableau ci-dessus, montre la consultation médical qu'offre SAPTA pour son personnel, on constaté que la majorité de la population enquêtée concerné à la consultation médicale de travail avec un pourcentage de 80% de l'effectifs du 64 des travailleurs, par contre un pourcentage est de 20% des travailleurs ne sont pas faits une consultation médicale de travail , donc une constate que l'entreprise contient au service médical qui s'occupé la santé et la sécurité des travailleurs dans le cas d'accidents de travail, selon K. BADIS ; le responsable HSE, « les consultations médicale de travail est faite chaque 6moi »

Tableau n°15 : la prise en charge en cas d'accident

Type PCH Poste actuel de travail	PCH médicale		PCH psychologique		PCH financière		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Manœuvre	8	10	1	1,25	1	1,25	10	12,50
Ferrailleur	9	11,25	2	2,50	2	2,50	13	16,25
coffreur	5	6,25	1	1,25	3	3,75	9	11,25
chef équipe	4	5	0	0%	2	2,50	6	7,50
C de d'engins	5	6,25	2	2,50	2	2,50	9	11,25
Maçon	8	11,25	1	1,50	2	2,50	11	13,75
Soudeur	6	7,50	1	1,50	3	3,75	10	12,75
C travaux	2	2,50	2	2,50	2	2,50	6	7,50
Ingénieur	3	3,75	2	2,50	1	1,25	6	7,50
Total	50	62,50%	12	15%	18	22,50	80	100%

Source : enquête sur terrain

Chapitre VI les mesures de protection et prévention contre les accidents survenus à l'entreprise

D'après les données de ce tableau, on remarque que la majorité des enquêtés en cas d'accident de travail misent à la prise en charge de type médicale avec un pourcentage est de 62,50%, en suite à une prise en charge financière est de pourcentage de 22,50%, en final la prise en charge psychologique suit de pourcentage est de 15%.

D'après les résultats de ce tableau, on remarque que le taux le plus élevé concerné la consultation et suivi médical en cas d'accidents de travail est s'occupe l'entreprise pour sécurité et la santé de travailleur, cependant, de catégorie des ferrailleurs et des maçons d'un pourcentage de 11,25%, es suite la catégorie des manœuvrés avec un pourcentage est de 10% celle-ci est justifier que ces catégories est le plus touchent par accident de travail et prise en charge par l'entreprise.

Tableau n°16 : les enquêtes bénéficiers d'une formation en matière hygiène et sécurité(HSE)

Bénéficié formation HS	Fréquence	Pourcentage
Oui	41	51,25%
Non	39	48,75 %
Total	80	100%

Source : enquête sur terrain

On constaté d'après les résultats de tableau ci-dessus que 51,25% des enquêtes qui ont bénéficié d'une formation à la matière de hygiène et sécurité au travail par contre un taux de 48,75% qui ont pas bénéficié à cette formation.

D' après un conducteur travaux « hygiène et sécurité au travail est important pour nous, en cas que en déduire des risques liés à une réalisation de l'activité en le fait une formation par la sensibilisation au travailleurs pour évité les accidents de travail »

D'après les réponses ce que signifient que il existé la formation à la matière de hygiène et sécurité au travail, alors que les travailleurs reçoivent de sensibilisation les risques, le travail en sécurité sur le site où le chantier avec les moyens de protection individuels et collectives.

Chapitre VI les mesures de protection et prévention contre les accidents survenus à l'entreprise

Tableau n°17 : la formation en matière hygiène et sécurité au travail et poste actuel de travail

Formation en MHSE	Oui		Non		Total	
	F	%	F	%	F	%
Poste actuel de travail						
Manœuvre	3	7	7	18	10	12,50
Ferrailleur	5	12	8	21	13	16,25
Coffreur	4	10	5	13	9	11,25
Chef équipe	4	10	2	5	6	7,50
C d'engins	6	14,50	3	8	9	11,25
Maçon	5	12	6	15	11	13,75
Soudeur	6	14,50	4	10	10	12,75
C travaux	4	10	2	5	6	7,50
Ingénieur	4	10	2	5	6	7,50
Total	41	51,25	39	48,75%	80	100%

Source : enquête sur terrain

D'après les résultats de ce tableau, on constate que la plupart des enquêtes de l'entreprise SAPTA bénéficient d'une formation de la matière l'hygiène et sécurité au travail par un pourcentage de 41% par port aux enquêtés que ayant pas bénéficié d'une formation avec un pourcentage de 39%.

On remarque que le pourcentage ceux qui bénéficient d'une formation en matière hygiène et sécurité au travail est de 14,5% pour la catégorie des conducteurs d'engins et soudeurs, suivi par les ferrailleurs avec un pourcentage de 12%, en suite les ingénieurs, conducteurs travaux et la catégorie des coffreurs der pourcentage de 10%, en final la catégorie des manœuvres avec 7%.

D'après ce tableau, on remarque les travailleurs bénéficient d'une formation hygiène et sécurité est selon le poste actuel occupé et les activités exécutées comme : (hygiène et sécurité, la manutention, utilisation des matériels de travail à les normes hygiène et sécurité)

Chapitre VI les mesures de protection et prévention contre les accidents survenus à l'entreprise

et a qu'elle point SAPTA est consciences au rôle important de la formation dans la sécurité des travailleurs.

Tableau n°18 : bénéficié d'une formation a la matière hygiène et sécurité au travail et nombres accidents de travail

AT/formation en MHSE Poste actuel de travail	Nombre d'accident		Suivi formation			
	F	%	Oui		Non	
			F	%	F	%
Manœuvre	4	16	1	4	3	12
Ferrailleur	5	20	1	4	4	16
Coffreur	2	8	1	4	1	4
Chef équipe	1	4	-	-	1	4
C d'engins	2	8	1	4	1	4
Maçon	3	12	-	-	3	12
Soudeur	3	12	2	8	1	4
C travaux	2	8	2	8	-	-
Ingénieur	2	8	1	4	1	4
Total	25	100%	9	36%	16	64%

Source : enquête sur terrain

Ce tableau montre a nous lune corrélation entre les accidents du travail et suivi d'une formation a la matière hygiène et sécurité au travail, selon les résultats de ce tableau en constaté que le taux le plus élevé des accidents de travail touché 16 les travailleurs qui ne sont pas suivi une formation par un pourcentage est de 64%, par contre nombre d'accidents touché 9 travailleurs qui suivi une formation est d'un pourcentage de 36%.

D'prés les résultats de ce tableau, on constaté que la formation à un indispensable pour la prévention des risque d'accidents et démineur la fréquence de ces accidents justifier par un taux de 36%.

Chapitre VI les mesures de protection et prévention contre les accidents survenus à l'entreprise

Tableau n°19 : l'information sur les risques sur les cites (les chantiers)

Informé au risque	Fréquence	Pourcentage
Oui	61	76,25
Non	19	23,75
Total	80	100%

Source : enquête sur terrain

D'après les résultats de ce tableau, nous constatant que 76,25% des enquêtés confirment qui sont informé sur les risques liés à l'activité a exécuté sur le site, tandis que un pourcentage est de 23,55% affirment qu'ils non pas informé sur les risque d'accidents de travail.

Ce tableau nous montre que l'entreprise SAPTA est informé les travailleurs sur les risques d'accident de travail et de sensibilise de utilisation des équipements de protection individuel, l'affichage et les panneaux de signalisation comment l'évité le risque au maximum possible.

Tableau n°20 : identification des moyens de protection individuel(EPI)

EPI	Fréquence	Pourcentage
Casque	75	25,25
Gants	64	21,51
Chausseur de sécurité	79	26,59
Lunette	27	9,09
Blouse	27	9,09
Autre (senteur de sécurité)	25	8,41
Total	297	100%

Source : enquête sur terrain

La lecture de ce tableau ci-dessus, montre que les moyens de protection individuel est importants que sont reparte selon six type des moyens à portez, en remarque que le taux le plus élevé est les chausseurs de sécurité par un taux de 26,59%, suivi par le moyen de casque avec un pourcentage de 25,25%, ensuite les gants est de taux de 21,51%, en final les lunettes, et les blouse avec un pourcentage de 9,09% et les senteurs de sécurité avec un pourcentage est de 8,41%.

Chapitre VI les mesures de protection et prévention contre les accidents survenus à l'entreprise

On constate que les équipements de protection individuels le plus utilisés sont classe selon d'un ordre décroissante selon l'utilisation de ces moyens par les travailleurs, l'objet, la tâche effectuée et le lieu de travail, comme exemple le taux 8,41% le plus bas est de senteur de sécurité ne pas utilisé par tout les travailleurs mais l'exception qui ont travaillé a hauteur , par contre le moyen des chausser de sécurité et les casques qui ont le besoins de la majorité des travailleurs en quelque soit son objectif de la protection contre les risques de circulation, la manutention et chute d'objet .

En général le rôle de ces moyes individuelles est de diminuer la gravité et la puissance de l'accident de travail.

Tableau n°21 : Potez des EPI par les travailleurs

Porter des EPI	Fréquence	Pourcentage
Oui	78	97
Non	2	3
Total	80	100%

Source : enquête sur terrain

D'après ce tableau, on constaté que la majorité totale des travailleurs de l'entreprise SAPTA portez l'équipement de protection individuel(EPI) avec un taux est de 97% lors d'exécution de leur tâche, d'un effectif de 78 travailleurs.

Selon la lecture de ce tableau, on remarque que la majorité de travailleurs portez les équipements de protection individuels ca est justifier soi par la conscience de l'importance de ces équipements à l'utilisé pour préserver leur santé, le no négligence des règles de hygiène et sécurité au travail et le contrôlé exercé par l'entreprise concerné a portez strictement les équipements.

Chapitre VI les mesures de protection et prévention contre les accidents survenus à l'entreprise

Tableau n°22 : le contrôle en matière hygiène et sécurité sur les sites (chantiers)

Contrôle sur les sites	Fréquence	Pourcentage
Oui	54	67,50
Non	26	32,50
Total	80	100%

Source : enquête sur terrain

D'après ce tableau, la majorité des nous enquêtes dites que il ya le contrôle sur le chantier par un pourcentage est de 67,50% de l'effectif de 54 enquêtés, par contre 32,50% dites que ne ya pas de contrôle sur le chantier d'un effectif de 26 enquêtés, un coffreur dit « le responsable HSE quand fait une inspection sur le chantier, il est observé, contrôle la portez des équipements et de contrôle le travail en sécurité, oui le conducteur travaux pour le contrôlé et de sensibilisé ». d'après les données de ce tableau, on constate que existe le contrôle en matière hygiène et sécurité, de contrôle la portez et l'utilisation des équipements de protection individuels et collectives et vérification des matériels du travail.

Tableau n°23 : le contrôle en matière hygiène et sécurité et le poste actuel de travail

Contrôles-en MHS Poste actuel de travail	Non		Oui		Total	
	F	%	F	%	F	%
Manceuvre	3	3,75	7	8,75	10	12,50
Ferrailleur	4	5	9	11,25	13	16,25
Coffreur	6	7,5	3	3,75	9	11,25
Chef équipe	1	1,25	5	6,25	6	7,50
C d'engins	2	2,50	7	8,75	9	11,25
Maçon	4	5	7	8,75	11	13,75
Soudeur	4	5	6	7,75	10	12,75
C travaux	1	1,25	5	6,25	6	7,50
Ingénieur	1	1,2	5	6,25	6	7,50
Total	26	32,50	54	67,50	80	100%

Source : enquête sur terrain

Chapitre VI les mesures de protection et prévention contre les accidents survenus à l'entreprise

Ce tableau montre nous l'existence de contrôle par le HSE sur les sites et les catégories de travailleurs.

Selon les résultats de tableau, on constate que le taux le plus élevé représenté de pourcentage est de 67,50% dite que il ya un contrôle, un taux de 11,25% concerné la catégorie des ferrailleurs, suivi par un taux est de 8,75% qui représenté la catégorie des manœuvres, conducteurs d'engins et la catégorie des maçons, en suite la catégorie des soudeurs avec un pourcentage de 7,75% et un pourcentage est de 6,25% les catégories des chefs d'équipes, conducteurs travaux et les ingénieurs, en final la dernière catégorie concerné les coffreurs avec un pourcentage est de 3,75%.

D'autre part, un taux de 32,50% représenté les enquêtés dite que il ya pas de contrôle sur les sites avec un effectif de 26, un taux de 7,75% concerné la catégorie des coffreurs, suivi par un pourcentage de 5% représenté les catégories des ferrailleurs, maçons et soudeurs, en suite les manœuvres avec un pourcentage est de 3,75%, en final les catégories des chefs d'équipes, conducteurs travaux et les ingénieurs avec un pourcentage de 1,75%.

D'après les résultats de ce tableau, on remarque en générale que le contrôle sur les chantiers est à l'objet de la sensibilisation et information sur le risque pour la prévention et de tester la conscience et la négligence des personnels en matière de hygiène et sécurité.

Tableau n°24 : en cas de négligence des travailleurs

En cas de négligence	Fréquence	Pourcentage
Sanction	30	32,96
Mise à pieds	13	14,28
Rapports	48	52,74
Total	91	100%

Source : enquête sur terrain

Les données de ce tableau représentent les procédures suivies par l'entreprise SAPTA en cas de négligence de portez des équipements de protection individuel (EPI) quelle que soit par la sanction, mise à pieds et les rapports.

Chapitre VI les mesures de protection et prévention contre les accidents survenus à l'entreprise

On constate un taux de 52,47% contribuer à la procédure de rapport fait le conducteur travaux où le HSE, suivi par un pourcentage est de 32,96% concerné à la procédure de la mise à pieds, en final d'un taux de 14,28% concerné la procédure de sanction.

D'après les données de ce tableau, on constate que l'entreprise SAPTA applique un règlement intérieur à la négligence de portez pas des équipements où des règles de hygiène et sécurité par soit par le rapport pour la sensibilisation comme premier règlement en suite la misé à pieds et la sanction.

Tableau n°25 : travaillé dans une zone à risque en cas d'absence d'équipements de protection individuels et collectifs (EPI/EPC)

Travaillé dans une zone à risque en cas d'absence des EPI et EPC	Fréquence	Pourcentage
Oui	34	42,50
Non	46	57,50
Total	80	100%

Source : enquête sur terrain

D'après ce tableau, on remarque que la majorité des enquêtes refusent de travailler dans une zone à risque et en cas d'absence des équipements de protection individuels et collective avec un pourcentage de 57,50%, cependant un taux de 42,50% acceptent de travailler, ces résultats est justifier que il ya certains négligence aux règles de hygiène et sécurité au travail, la charge et l'organisation de travail au sein de l'entreprise et manque de l'importance de la santé des travail au milieu professionnel au terme de l'obligation de travail .

Chapitre VI les mesures de protection et prévention contre les accidents survenus à l'entreprise

Tableau n°26 : travaillé dans une zone à risque en cas d'absence d'équipements de protection individuels et collectifs (EPI/EPC) et le poste actuel de travail

Travaillé dans une zone à risque	Oui		Non		Total	
	F	%	F	%	F	%
Manœuvre	7	8,75	3	3,75	10	12,50
Ferrailleur	5	6,25	8	10	13	16,25
Coffreur	6	7,50	3	3,75	9	11,25
Chef équipe	3	3,75	3	3,75	6	7,50
C d'engins	2	2,50	7	8,75	9	11,25
Maçon	5	6,25	6	7,50	11	13,75
Soudeur	3	3,75	7	8,75	10	12,75
C travaux	2	2,50	4	5	6	7,50
Ingénieur	1	1,25	5	6,25	6	7,50
Total	34	42,50%	57	57,50%	80	100%

Source : enquête sur terrain

Les données de ce tableau, on remarque que un taux de 57,50% des enquêtés ne travaillent pas au zone plein des risque et d'une absence des équipements de protection individuels et collectives, d'autre coté un taux est de 42,50% des enquêtés travaillent dans une zone à risque et d'absence des équipements de protection individuels et collectives.

D'après les données de ce tableau, on ne constate que le taux le plus élevé des enquêtés qui ont refusent de travailler dans une zone à risque est la catégorie des conducteur d'engins et les soudeurs avec 8,75%, suivi par les maçons est de pourcentage de 7,50%, en suite les ingénieurs avec un taux de 6,25% et les conducteur travaux avec un pourcentage de 5%, en final le reste catégories avec un pourcentage réduite.

D'autre part, le taux le plus élevé des enquêtés qui acceptent de travailler dans une zone à risque est la catégorie des manœuvres avec un pourcentage de 8,75%, suivi par la catégorie

Chapitre VI les mesures de protection et prévention contre les accidents survenus à l'entreprise

des coffreurs avec un taux de 7,50%, en suite la catégorie des ferrailleurs et maçons est de pourcentage de 6,25%, en final le reste des catégories avec un pourcentage bas.

On remarque que les agents d'exécution qui acceptent de travailler dans une zone à risque et d'absence des équipements de protection plus que les agents de maîtrise qui refusent de travailler en conclusion de peur de perdu de poste de travail et de l'obligation de travaillé au condition de l'attention.

Tableau n°27 : les moyens de protection misent en place par l'entreprise

Moyens de protection	Fréquence	Pourcentage
Efficace	43	53,75
Moins efficace	37	46,25
Total	80	100%

Source : enquête sur terrain

D'après les données de ce tableau, on remarque un taux de 53,75% des enquêtes dits que les moyens de protection misent par l'entreprise SAPTA sont efficaces, par contre un taux est de 46,24% dites ces moyens sont moins efficaces.

On déduit que, les moyens de protection disposé par l'entreprise au son travailleurs et suffisants et efficace pour la protection optimale contre les risques liés pendant l'exécution des tâches on base sur 43 effectif des travailleurs confirment que les moyens de protection sont efficaces.

Chapitre VI les mesures de protection et prévention contre les accidents survenus à l'entreprise

Tableau n°28 : les moyens de protection misent en place par l'entreprise et le poste actuel de travail

Moyen de Protection Poste actuel de travail	Efficace		Moins efficace		Total	
	F	%	F	%	F	%
Manœuvre	4	5	6	7,50	11	12,50
Ferrailleur	5	6,25	8	10	13	16,25
Coffreur	4	5	5	6,25	9	11,25
Chef équipe	3	3,75	3	3,75	6	7,50
Conducteur d'engins	6	7,50	3	3,75	9	11,25
Maçon	7	8,75	4	5	11	13,75
Soudeur	6	7,50	4	5	10	12,75
C travaux	4	5	2	2,50	6	7,50
Ingénieur	4	5	2	2,50	6	7,50
Total	43	53,75	37	46,25	80	100%

Source : enquête sur terrain

D'après les résultats de ce tableau, on constate que la majorité des travailleurs enquêtés considèrent que les moyens de protection sont efficaces avec un taux de 53,75%, les maçons confirment l'efficacité des moyens de protection avec un pourcentage est de 8,75%, suivi par les conducteur d'engins et les soudeurs avec un taux de 7,50%, en suite les ferrailleurs avec un pourcentage est de 6,25%, en final les ingénieurs, conducteurs travaux et les manœuvre avec un taux est de 5 %.

Cependant, les enquêtés qui ont affirmé l'efficacité et qui ont dites des moyens de protection sont moins efficace par un taux est de 10% représente les ferrailleurs, suivi par

Un pourcentage est de 7,75% concerné les manœuvres, en suite la catégorie des coffreurs avec un taux est de 6,75% et les maçons, soudeur avec un taux est de 5% n en final un taux ente 3,75% et 2,50% représente les autre catégories.

Chapitre VI les mesures de protection et prévention contre les accidents survenus à l'entreprise

D'après les résultats de ce tableau, on constate que il ya un manque des moyens de protection nous insistant sur l'insuffisant et la qualité de ces moyens.

Selon un ferrailleur enquêté, il a dit que « il que manque et insuffisants des moyens de protection individuels consommées et doit être changé telle que les gants, chausseurs de sécurité ».

Tableau n°29 : Le moyen de prévention le plus efficace pour réduire les risques d'accident dans l'espace de travail

Le moyen de prévention le plus efficace réduire les RAT	Fréquence	Pourcentage
La sensibilisation	62	35,62
Les équipements (EPI/EPC)	73	42
Affichage et signalisation	26	14 ,93
Les rapports et sanctions	13	7,46
Total	174	100%

Source : enquête sur terrain

Les données de ce tableau, représenté a nous les moyens de prévention de plus efficace à réduire les risques d'accident de travail, on remarque que les équipements de protection individuel es le plus efficace avec un taux est de 42%, suivi par la sensibilisation qui représente un pourcentage de 35, 62%, en suite en suite l'affichage et panneaux de signalisation avec un taux de 14,93%, en final les rapports et sanction représente un taux est de 7,46%.

Selon les données de ce tableau, on constate que les équipements de protection et la sensibilisation sont importants et indispensable pou la prévention des risques d'accident de travail para port aux autres moyens de prévention comme l'affichage, les panneaux de signalisation, les rapports et sanctions.

Chapitre VI les mesures de protection et prévention contre les accidents survenus à l'entreprise

Tableau n°30 : le moyen de prévention le plus efficace pour réduire le risque des accidents de travail et le poste actuel de travail

Moyen de prévention	Sensibilisation		EPI/EPC		Affichage et signalisation		Rapports et sanction		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%	F	%
Manœuvre	8	4,59	10	5,78	3	1,72	2	1,14	23	13,23
Ferrailleur	9	5,17	11	6,32	3	1,72	-	-	23	13,21
Coffreur	5	2,87	7	4,02	3	1,72	1	0,57	16	9,18
Chef équipe	5	2,87	6	3,44	3	1,72	2	1,14	16	9,17
Conducteur d'engins	8	4,59	8	4,59	2	1,14	1	0,57	19	11,29
Maçon	10	5,78	11	6,32	4	2,30	1	0,57	26	14,97
Soudeur	7	4,02	10	5,78	2	1,14	2	1,14	21	12,08
Conducteur travaux	5	2,87	5	2,87	4	2,30	2	1,14	16	9,18
Ingénieur	5	2,87	5	2,87	2	1,14	2	1,14	14	8,03
Total	62	35,62%	73	42%	26	14,93%	13	7,46	174	100%

Source : enquête sur terrain

D'après les données de ce tableau, on remarque que l'équipement de protection et la sensibilisation le plus élevé avec un taux de 42% et 35,62%, on remarque que les catégories des maçons de pourcentage de 5,78% et 6,32%, suivi par les ferrailleurs avec un taux de 5,17% et 6,32%, en suite la catégorie des manœuvres avec un pourcentage de 4,59% et 5,78% et les conducteurs travaux avec un pourcentage de 4,59% et 4,59%, en final la catégorie des soudeurs est de pourcentage de 4,02 et 5,78%.

D'autre par, l'affichage, panneaux de signalisation et les rapports et sanction représentent avec pourcentage est de 14,93% et 7,46% des nous enquêtes, on remarque que la catégorie maçons et les conducteurs travaux par un taux de 2,30%, et 1,14%.

Chapitre VI les mesures de protection et prévention contre les accidents survenus à l'entreprise

Cela nous montre que les équipements de protection et la sensibilisation selon la majorité des catégories des travailleurs qui ont considéré ces deux moyens parmi les moyens de prévention et de protection le plus efficace contre le risque d'accidents de travail.

Tableau n°31 : le rôle de service HSE au sein de l'entreprise SAPTA

Le rôle HSE	Fréquence	Pourcentage
Pliement son rôle	21	26,25
Moyennement son rôle	35	43,75
Ne joue absolument son rôle	24	30
Total	80	100%

Source : enquête sur terrain

La lecture de ce tableau, montre que 35 enquêtés disent que le rôle de HSE est moyennement avec un pourcentage de 43,75%, en suite 24 enquêtés disent joue absolument son rôle avec un taux de 30%, en final 21 enquêtés dites plient son rôle avec un pourcentage de 26,25%.

D'après les résultats de ce tableau, on constate que la majorité des enquêtés disent que le rôle de HSE dans l'entreprise SAPTA a un niveau moyen avec un taux de 43,75%, à cause du manque des équipements individuels et la charge de travail.

Chapitre VI les mesures de protection et prévention contre les accidents survenus à l'entreprise

Tableau n° 32 : le rôle de service HSE au sein de l'entrepris SAPTA et la poste actuel de travail

Rôle HSE Poste actuel de travail	Pleinement son rôle		Moyennement son rôle		Ne joue absolument son rôle		Total	
	F	%	F	%	F	%	F	%
Manœuvre	3	3,75	4	5	3	3,75	10	12,50
Ferrailleur	5	6.5	2	2,50	6	7,50	13	16,25
Coffreur	2	2,50	4	5	3	3,75	9	11,25
Chef équipe	1	1,25	4	5	1	1,25	6	7,50
C d'engins	2	2,50	5	6.5	2	2,50	9	11,25
Maçon	2	2,50	6	7,50	3	3,75	11	13 ,75
Soudeur	2	2,50	4	5	4	5	10	12,75
C travaux	2	2,50	3	3,75	1	1,25	6	7,50
Ingénieur	2	2,50	3	3,75	1	1,25	6	7,50
Total	21	26,25%	35	43,75%	24	30%	80	100%

Source : enquête sur terrain

Les données de ce tableau pourtant sur la corrélation entre le poste actuel de travail et le rôle de le HSE.

D'après les données de ce tableau, on constate premièrement que le rôle de HSE est moyennement d'un pourcentage de 43,75% représenté sur neuf catégories de poster de travail, le taux le plus élevé est catégorie des maçons avec 7,50%, suivi par conducteurs d'engins avec taux de 6, 50%, en suite les coffreurs, soudeurs et chefs d'équipe avec un pourcentage de 5%, en final les autres catégories avec un pourcentage est 3,75% et 2, 50%.

Deuxièmes, ne joue absolument son rôle où faible avec un pourcentage de 30%, de 7,50% des ferrailleurs, suivi par les soudeurs est 5%, en suite la catégorie des manœuvres, coffreurs et les maçons avec un taux de 3,75%, en final le reste avec un pourcentage de 2,50%.

Troisièmes, le HSE est joue pleinement son rôle avec un taux est de 26,25%, la catégorie des ferrailleurs le plus affirmé le rôle de HSE avec un pourcentage de 7,50%, suivi par la

Chapitre VI les mesures de protection et prévention contre les accidents survenus à l'entreprise

catégorie des soudeurs avec taux de 5% , en suite les manœuvrés, coffreurs et les soudeurs avec un taux de 3,75% ; en final les reste des catégories avec un pourcentage de 2,50% et 1,25%.

Selon un ferrailleur, il a dit que le rôle de HSE est faible parce que il ya manque des équipements de protection individuels et pas toujours présent sur le site en plus pas de conditions de travail, comme exemple le transport, sanitaire et restauration.

Conclusion

Le service HSE est important au sein de l'entreprise pour garantir hygiène, la sécurité et la santé des travailleurs en g générale et pour trouve des solutions au phénomène des accidents de travail par ;

La qualité et la quantité des équipements de protection individuels et collectives

L'amélioration des conditions de travail et conditions d'hygiène et sécurité au travail

La conscience et le savoir faire des travailleurs pour l'efficacité de la prévention à réduire le risque d'accidents au milieu professionnel de travail.

Vérification des hypothèses d'étude

Vérification des hypothèses

Notre étude traite le rôle de service HSE dans la prévention et la prise en charge des accidents de travail au sein de l'entreprise SAPTA. Après la phase de recueillir des informations, l'analyse et l'interprétation des données, nous avons procédé à la vérification des hypothèses émises au début de notre étude.

On a confirmé nos trois hypothèses représentées au départ relatives à la prévention et la prise en charge des accidents de travail.

La première hypothèse

L'entreprise SAPTA applique les modalités dictées par des lois législatives et textes réglementaires, rend cette dernière comme une stratégie à suivre.

L'enquête a prouvé qu'un nombre d'enquêtés jugent que la prise en charge au sein de l'entreprise existe selon la réglementation.

Un taux est de 80% des enquêtés fait une consultation de médecin de travail chaque 6 mois.

Et une prise en charge en cas d'accidents de travail 100% quelque soit d'une prise en charge médicale avec un taux de 62,50, financière avec un taux de 22,50 où où psychologique avec un taux de 15% on considère où indemnités financières légales aux natures et type d'accidents, malgré le manque des agents HSE sur les sites de travail et le manque des moyens d'urgence.

La deuxième hypothèse

Le service HSE mis en place un système d'information aux travailleurs comme un élément indispensable regroupé d'ensembles des dispositifs d'information à l'objet de prévention des risques et de mettre les travailleurs en conscience de préservation de leurs santé.

Parmi ces dispositifs de système d'information, on trouve la formation qui représente un taux de 51,25 des enquêtés qui sont bénéficiaires de cette formation à la matière d'hygiène et sécurité au travail selon neuf catégories de poste actuel de travail.

D'après le tableau n°17, on constate un nombre réduit de 9 accidents enregistrés au travailleur qui ont bénéficié de la formation par contre 16 accidents rejoignent au travailleur qui n'ont pas bénéficié à la formation.

La vérification des hypothèses d'étude

D'après le tableau n°18, un taux est de 76,25% des enquêtés sont informé sur les risques par la sensibilisation et le travail en sécurité.

Le contrôle de sécurité existe au sein de l'entreprise SAPTA et sur les sites de travail confirmé par un taux est de 67,50% de contrôle d'utilisation des équipements de protections individuelles et collectives et la négligence des règles d'hygiène et sécurité par le règlement intérieur de procédure de sanction, mise à pied et les rapports avec un taux de 52,74% et 32,96%.

On remarque d'après le tableau n°29, un taux de 35,52% des enquêtés considèrent la sensibilisation comme un moyen efficace de prévention contre le risque d'accident de travail.²²

La troisième hypothèse

La disponibilité des équipements de protection fournis par le service HSE au sein de l'entreprise SAPTA soit individuelle ou collective aide les travailleurs à effectuer leurs travaux sans risque en accident, ainsi protégé du danger centre lequel il a été conçu.

D'après toutes les données recueillies, nous pouvons présenter le rôle de l'équipement Individuels et collectives dans la protection contre les risques et diminué la gravité des accidents.

L'entreprise SAPTA offre 297pièces des équipements de protection individuelle distribuer qui sont efficaces selon le tableau n° 27 avec un taux de 53,75% des enquêtes.

Cependant, 79% des enquêtés portent l'équipement de protection individuel (voir tableau n° 21), on constate aussi que le type des accidents de travail plus fréquenté est les accidents bénins où pas grave avec un pourcentage de 38% en suite les accidents avec arrêt de travail avec un taux est de 28%, par contre les accidents avec incapacité est avec un taux 12%(voir tableau n°12), celle-ci est justifier le rôle des équipement individuel de réduire la gravité et la fréquence des accidents fournie par l'entreprise SAPTA.

D'après le tableau n°29, on constate que le moyen de protection le plus efficace qui est l'équipement de protection individuel avec un pourcentage est de 42% des nos enquêtes.

La vérification des hypothèses d'étude

D'après le tableau n°57, 50% des travailleurs ne travaillent pas à une zone à des risques et il ya absence des équipements de protection individuel et collective.

D'après le tableau n°31, on constate que le rôle de HSE est moyen avec 43,75%, ensuite un taux de 30% des enquêtes disent que le rôle de HSE est faible, celle-ci justifier que il ya un manque des moyen de prévention et de protection de santé des travailleurs.

Dans section d'analyse et d'interprétation des résultats on va présenter et illustrer le rôle de service HSE dans la prévention et la prise charge de risque d'accidents de travail au sein de l'entreprise SAPTA, on aura l'occasion de discuté avec quatre respirables qui ont la responsabilité à la gestion et administration des ressources humains pour acquérir des informations sur le processus de prévention et gestion des accidents de travail.

1. la prise en charge des accidents de travail

La prise en charge des accidents de travail est une activité collective concerné d'ensemble des collaborateurs soit au soit de chantier et a la direction de l'entreprise.

En cas d'accidents de travail la responsabilité sa défères de l'un a l'autre dans notre société SAPTA le HSE est le premier concerné a l'accident car il est charge de hygiène et sécurité des travailleurs au milieu professionnel de travail, dans l'absence de ce dernier, le conducteur de travaux ou ingénieur sont chargé à suivre les pour complété les procédures appliqués dans et la réglementation intérieur de société SAPTA.

D'après un conducteur travaux « hygiène et sécurité au travail est importante et parmi les responsabilités des conducteurs travaux, les ingénieurs et les chefs d'équipe prendre en charge de la victime en cas d'accident de travail par le premier soins , l'évacuation , hospitalisation de la victime et d'écrirai rapport sur l'accident pour déposé au HSE ou le responsable »

Comme sui, le responsable personnel fait la déclaration de l'accident a l'ACNAS pendant 48heure.

2. le système d'information de la prévention de risque d'accident de travail

L'entreprise SAPTA comme les autre entreprise veut d'amélioration des condition de hygiène et sécurité au travail a travers le politique et le plan d'action de prévention élaboré par le service HSE par inspection sur les sites (chantiers), la formation, sensibilisation, informé sur les risques liés à l'exécution des tachés et le contrôle de l'ensemble des travailleurs pour apprendre de considération commet gérer le risque d'accident survenu pour l'éliminer ou à réduire.

La vérification des hypothèses d'étude

D'après un ingénieur responsable sur chantier « la sensibilisation et l'informe sur les risques est un moyen de communication avec les travailleurs et le moyen le plus efficace pour réduire les risques et de maîtriser les travailleurs en conscience en matière de hygiène et sécurité au travail »

En effet, on observe les efforts de l'entreprise SAPTA dans le domaine de la prévention pour réduire au maximum le risque d'accidents de travail.

3. Les équipements de protection aident les travailleurs à effectuer les travaux sans risque en accident

La protection regroupe l'ensemble des mesures visant à réduire la gravité du phénomène d'accident de travail au milieu de travail, la protection et la prévention regroupe les actions individuelles et collectives consistant à éviter l'apparition des risques liés au poste ou fonction de travail.

SAPTA est à l'obligation de fournir des mesures susceptibles et des mesures pour la protection des travailleurs contre le risque d'accident de travail.

Parmi ces moyens il y a les équipements de protection individuelle (EPI) contre le risque d'accident survenu, ces équipements de protection individuelle est destiné pour être porté par les salariés au sein de chantier et pendant l'exécution des tâches en vue de les protéger contre les différents risques liés à l'activité et de garantir au maximum la sécurité et santé au travail.

Les équipements de protection collective (EPC) concernent les équipements de la collectivité comme les incendies, les échafaudages

L'entreprise organise un plan d'action de prévention de protection consistant à la protection des travailleurs dans leur milieu de travail.

Nous remarquons que les enquêtes confirment qu'il y a une insuffisance et manque des équipements de protection individuelle

Conclusion

Conclusion

Conclusion

D'après les résultats obtenus durant notre enquête, on remarque que les travailleurs de l'entreprise SAPTA sont vraiment exposés au risque d'accidents de travail. Et aussi, les maladies professionnelles qu'influencent sur la santé de leurs travailleurs en premier lieu, et le rendement espéré par l'entreprise au près de ses salariés par la suite.

Nous avons confirmé que l'entreprise SAPTA donne l'importance à l'état de sécurité contre tous risques et accidents de travail des travailleurs dans le but est d'acquiescer et favoriser un meilleur état de sécurité et hygiène au travail, malgré les mesures de prévention et les efforts fournis mise en œuvre par l'entreprise SAPTA pour la réduction des accidents de travail et ce la mise en place de l'ensemble des dispositifs à savoir ; la cellule d'hygiène et sécurité, la médecine de travail, la formation, cela n'a empêché pas la majorité des salariés de déclarer que ces mesures moins efficaces à répondre aux exigences de poste de travail en hygiène et sécurité au travail.

Le service HSE très importante et primordiale au développement social et économique de l'entreprise par l'amélioration des conditions de travail, les conditions d'hygiène et sécurité au milieu professionnel de travail et la santé de ressources humaines pour la bonne gestion des carrières professionnelles des ressources.

Pour finir, Le domaine de la prévention et la prise en charge des accidents de travail est en évaluation à côté de développement de contexte socio-économique de l'entreprise pour atteindre les objectifs collectifs de l'entreprise et d'assurer les droits et les besoins professionnels des salariés.

La liste bibliographique

La liste bibliographique

Les ouvrages :

- BERNARD Claude-Alain, introduction a l'hygiène du travail un support de formation, France 2007, p17
- Christine LAGABRIELLE, et Sonia LABERON, santé au travail et risque psychosociaux, édition L'HARMATAN, paris, 2014,136
- ERIC Brangier, Alain LANCY et Claude LOUCHE, les dimensions humaines au travail, théorie et pratique de la psychologie du travail et des organisations, édition HAL, universitaire de Nancy, 2004,2011 p272
- Frédérique ALEXANDRE-BAILLY et Christine ROLAID-LEVY, 7677 comportement humains-1Res, 4eme édition PEARSON France, 2013, p374
- I CORREAD, P ANVAYA, P BRUM, sécurité, hygiène et risque professionnels, édition DUNOUD, paris, 2001, p1
- Jean Marie PERETTI, gestion de ressources humaines, 7édition, librairie VERBURT, paris, 1998, p9
- July JEAN-PIERRE, évaluation les risques professionnels, AFNON, France, 2003, p5
- Marie COLBERT, guide pratique de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, DONOUD, paris, 2003, p6-7
- Michel B, Angello C, accidents de travail, maladie professionnelle, 2eme édition BELMAS, paris, 2004, p70
- Moton JEAN-PIERRE, la sécurité en entreprise, 2eme édition paris, 2006, p7
- Mohamed HAMZAOUI et AUDIT, gestion des risques d'entreprise et contrôle interne, 2eme édition, PEARSON, paris, 2008, p79
- Nicolas MAYER, et Jean Philipe HUMBERT, article paru dans magazine MISC n°24, 2006, p1
- Patrick PRETTY-WATEL et Jean-Pail MATTIE, le principe de prévention, la culture de la santé et ces dérives, édition du SEUIL, France, 2013, p9
- Régie DEGAUDEMARIS, définition et principe généraux des accidents de travail, Grenoble, P 2
- Sabrina AUDUBERTEAU, la prévention des risques professionnelle ; hygiène et sécurité au travail, collection les diagnostics de l'emploi territorial, hors série n°5, CIG, petite couronne, direction de recrutement et protection sociale, 2003, p19

Les ouvrages méthodologiques :

- Boudon RAYMAND, les méthodes en sociologie, 11 éditions, paris, France, 1969, p31
- Cook W, autres, les méthodes de recherche en sciences sociales, édition HARWLUTEE, Québec, 1997, p103
- Gordon MACE, Guide d'élaboration d'un projet de recherche, 2emé édition, université Laval Belgique, 1997, p 103
- Henri Maché de BOINLANDELLE, dictionnaire de gestion, vocabulaire, concepts et outils, édition Économica, paris 1998, p61
- Jean CLAUDE, la méthode en sociologie, 3éme édition, LA Découverte, paris, 2001, p14
- Jean CLAUDE, l'entretien par questionnaire, université Bruxelles, Belgique, 1982, p29
- Loubert DELBAYLE (jean louis), initiation aux méthodes des sciences sociales, édition, L'HARMATION, paris, 2000, p61
- Maurice ANGERS, initiation pratique a la méthodologie de sciences humaines, édition, CASBAH, 1996, p60
- M.A mochet, discours en situation d'entretien construction et premières exploitations d'une pré-enquête, ENS, de sain Cloud, CRDIF, paris, 1986, p24
- Raymond QUIVY, manuel de recherche en sciences sociales, 3éme édition, DONOUD, paris, 1995.2006, p174

Articles :

- Analyse des accidents du travail, (INSR) édition n°1, paris, 2013, p4
- Institut national de santé public de Québec, centre de documentation Montréal, équipement de protection santé au travail module 6, université Québec, 1986, p7
- Journal officiel de la république algérienne n°4, p16
- La directive 89/391/CEE du conseil concernant la mise en ouvre des mesures visent a promouvoir l'amélioration de la santé de la sécurité au

travail.IN, Europe sociale2/9 santé et sécurité au travail dans la communauté européenneP39-40

Les encyclopédies :

- B.GOELZER, encyclopédie de sécurité et de santé de travail, édition J.L .BIT, Genève, 200, p 30
- Jean mager STELLMAN, encyclopédie de sécurité et de santé au travail volume 2, édition original AINGLAISE, P55-33

Les sites internet :

- www. Irdes, la prise en charge AT-MP et l'organisation de la médecine de travail en France, septembre 2016, p3
- <https://ruralm.hypothese.org/1096le28/05/2017> à15 :25
- www. Dictionnaire- juridique. Le 20/05/2017 à 16 :30
- <http://entreprise.carsat-aquitaine.fr> le 20/04/2017 à12 :00
- http://lenreprise.lexpress.fr/rh/mangement/droit-travail/tout-savoir-sur-les-accidents-du-travail_15009069.html le 26/05/2017à 01 :40
- <http://scibium.com/naoul-rehaimin/les-causes-des-accidents-de-travail> le21/4/2017 à17 :00
- [http://www.lip.univ-savoie\(amineweil-fassina;analyse des AT et GRP\)](http://www.lip.univ-savoie(amineweil-fassina;analyse-des-AT-et-GRP)) le21/4/2017 à15 :00
- <http://www.coopami.hapum> Faouzi, system algérien de sécurité sociale PDF le 21/5/2017 à 22 :23
- <http://www.cramif.FR>, les acteurs de la prévention le 18/5/2017 à 17 :30
- http://www.Cleiss.fr/docs/regime_algerie_salaries.html. le 25/5/2017 à 18 :35
- www.INRS.fr, santé et sécurité au travail le 26/4/2017 à 15 :00

Les annexes

Annexe n °1 :
Questionnaire

UNIVERSITE ABDERAHMANE MIRA. BEJAIA
FACULTE DES SCIENCE HUMAINE ET SOCIALE
DERATEMENT DES SCIENCE SOCILES
SPECIALITE SOCIOLOGIE DE TRVAIL ET DES RESSOURCES HUMAINES

Questionnaire d'étude sous thème

« **Le rôle de service HSE dans la prévention et la prise en charge des accidents de travail** »

Cas pratique : **société algérienne des ponts et travaux d'art SAPTA**

A partir de votre collaboration, dans le cadre d'élaboration de notre mémoire de fin de cycle **Master en sociologie** nous essayons de rassembler quelques réponses, qui nous aideront à déterminer notre thème de recherche à savoir :

Quelle est le rôle de service (HSE) dans la prévention et de prise en charge des accidents de travail

A cet effet, nous vous prions de bien vouloir répondre à toutes les questions que comporte notre questionnaire.

Nous vous serions reconnaissantes de bien vouloir répondre à ces questions dont l'anonymat et garanti, et qui sera juste pour un usage strictement scientifiquement.

Réalisé par :

Mr.BOUALAM Hocine

Mlle.IBELHOULEN Samira

Encadré par :

Mm. BELKHCEM

Année universitaire 2016-2017

QUESTIONNAIRE

I. IDENTIFICATION DES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION D'ETUDE

1-Quel est votre Age ?

- A- [20-29]
- B- [30-40]
- C- [41- Plus]

2-Quel est votre niveau d'instruction ?

- A. Primaire
- B. Moyen
- C. Secondaire
- D. Universitaire

3-Quelle est votre situation matrimoniale?

- A. Célibataire(e)
- B. Marie(e)
- C. Divorce(e)
- D. veuf(e)a

4-En quelle année avez- vous-été recruté ?

- A- [1985-1995]
- B- [1996-2006]
- C- [2007-2016]

5- Quel est votre poste actuel de travail ?

- | | | | |
|------------------|--------------------------|------------------|--------------------------|
| A. Manœuvre | <input type="checkbox"/> | F. maçon | <input type="checkbox"/> |
| B. ferrailleur | <input type="checkbox"/> | G. soudeur | <input type="checkbox"/> |
| C. Coffreur | <input type="checkbox"/> | H. Chef d'équipe | <input type="checkbox"/> |
| D. Chef d'équipe | <input type="checkbox"/> | I. Ingénieur | <input type="checkbox"/> |

II. LES CONDITIONS D'HYGIENE ET SECURITE AU TRAVAIL ET LES ACCIDENTS SURVENUS

6- Dite vous en sécurité dans votre poste de travail ?

- A-oui
- B- oui

7- Citez les risques liés à l'exercice de votre tâche ?

- A- Accident de travail
- B- Maladie professionnelle
- C- Chute à hauteur
- D- Chute des objets et manutention
- E- Organisationnel
- F- Technique
- G- Environnement

8-Durant l'exercice de vos tâches, avez- vous jamais été victime d'un accident de travail?

- A. Oui
- B. Non

9- Avez-vous jamais été témoin d'un accident de travail ?

- A. Oui
- B. non

10- A votre avis quelle est l'origine de l'accident survenu ?

- A. facteur humain
- B. facteur environnemental
- C. facteur organisationnel
- D. facteur technique

11-Quel est le type d'accident le plus fréquent dans votre espace de travail ?

- A. Accident de trajet
- B. Accident de mission
- C. Accident avec arrêt de travail
- D. Accident avec incapacité
- E. Accident bénin

12- Avez-vous consulté le médecin de travail de l'entreprise ?

- A-Oui
- B- non

Si Oui, pour quel motif

13- En cas d'accident, êtes- vous pris en charge par votre entreprise ?

- A. Oui
- B. Non

14- Quelle est la nature de cette prise en charge ?

- A- Prise en charge médicale
- B- Prise en charge psychologique
- C- Prise en charge financière

**AXE3 : LES MESURES DE PROTECTION ET DE PREVENTION
CONTRE LES ACCIDENTS A L'ENTREPRISE**

15-Avez-vous déjà bénéficié d'une formation en matière d'hygiène et de sécurité dans votre espace de travail ?

- A. Oui
- B. Non

16-êtes vous informé sur les risques liés à votre poste ?

- A- Oui
- B- non

17- Parmi les moyens de protections individuelles suivants, cochez ceux dont vous disposez pour effectuer votre travail ?

- A- Casque
- B- Gants
- C- Chaussure de sécurité
- D- Lunette
- E- Blouse

18- Pour votre protection personnelle, portez –vous cet équipement lors de l'exécution de vos tâches ?

- A-Oui
- B-Non

19- Au chantier, êtes-vous contrôler sur le port de l'équipement ?

- A- Oui
- B- Non

20- En cas d'oubli, ou de négligence de votre part, vous risquez ?

- A- Sanctions
- B- Mise à pied
- A- Rapports

21-Accepteriez-vous de travailler dans une zone à risque en cas d'absence d'équipement de protection individuels ou collectifs ?

A- Oui

B- Non

C- 22- Trouvez- vous les moyens de protection misent en place par l'entreprise

A- Efficace

B- Moins efficace

23-d'après vous quel est le moyen de prévention le plus efficace pour réduire les risques d'accident dans votre espace de travail ?

A. La sensibilisation

B. Les équipements de protection (IPI /IPC)

C. L'affichage et panneaux de signalisation

D. Les rapports et sanctions

24-au sein de votre entreprise SAPTA, trouver vous que le service HSE joue

A. Pleinement son rôle

B. Moyennement son rôle

C. Ne joue absolument son rôle

Annexe 2 :

*La prise en charge de sécurité
sociale en d'accident de
travail*

LES LISTES CI-DESSUS NE SONT DONNEES QU'A TITRE D'INFORMATION.
ELLES N'EXCLUENT PAS LES PREVOISONS COMPLEMENTAIRES QUE L'EMPLOYEUR SERAIT EN MESURE DE FOURNIR

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE	NATURE DES LESIONS	Objets ou masses en mouvement accidentel. Particules ou éléments de matière. Appareils de levage et de manutention. Appareils de lavage, amarrage et préhension. Véhicules. Organes de transmission. Machines transformatrices et productrices d'énergie. Machines à broyer, concasser, pulvériser, diviser. Machines à malaxer et à mélanger par agitation ou malaxage. Machines à agiter, cribler, tamiser, séparer. Presses mécaniques par choc et pilons. Machines à presser et à mouler. Machines à laminar, tréfiler, étirer, planer, imprimer. Machines à couper, trancher, dérouler, défilier (autres que les scies). Scies. Machines à percer, aléser, tourner, fraiser, raboter (métaux). Machines à parer, tourpiller, raboter (bois et matières similaires). Machines à meuler, poncer, polir. Matériel et machines à souder et riveter. Machines à coudre,agrafer, mettre les œillets. Machines à remplir, empaqueter, emballer, conditionner, closer.	Effilocheuses, couvreuses, batteurs, cardes. Machines de filature, de tissage, de célerie et d'apprêt (non reprises à la rubrique précédente). Matériel et engins de terrassement et travaux annexes. Machines diverses (ne rentrant dans aucune des catégories précédentes). Outils portatifs (mus ou alimentés électriquement, pneumatiques ou à autre commande mécanique). Outils à main. Récipients sous pression. Fours, étuves, appareils de cuisson et oeuvre des produits chauds. Appareillages et installations frigorifiques. Appareils et ustensiles misant en oeuvre des produits caustiques, corrosifs, toxiques. Vapeurs, gaz et poussières délétères. Matières inflammables (en flammes). Matières explosives. Électricité. Radiations ionisantes.
Cadres, Techniciens, Agents de maîtrise Employés. Apprentis. Manœuvres. Ouvriers spécialisés (O.S.) Ouvriers professionnels (O.P.) (préciser si possible la spécialité). Ouvriers à qualification non précisée V.R.P. gens de maison et sportifs professionnels.	Fracture Drôlure. Gelure. Amputation. Plaie (coupure, écorchure, autres plaies) sans piqûre Piqûre Contusion Inflammation Entorse. Luxation. Asphyxie. Commotion. Présence d'un corps étranger Hernie. Lumbago Intoxication Dermite. Troubles visuels Troubles auditifs Déchirures musculaires ou tendineuses. Lésions nerveuses.		
LIEU DE L'ACCIDENT			
Trajet aller, trajet retour du domicile au lieu de travail (indiquer le lieu topographique). Déplacement pendant les heures de travail pour le compte de l'employeur. Lieu de travail habituel (atelier) Lieu de travail habituel (chantier) Lieu de travail occasionnel. Domicile du travailleur.			
SIEGE DES LESIONS			
Tête (yeux exceptés) Yeux. Membres supérieurs (mains exceptées) Mains Tronc. Membres inférieurs (pieds exceptés). Pieds.	ELEMENT MATERIEL Emplacement de travail et surfaces de circulation (accidents de plain-pied). Emplacement de travail et surfaces de circulation (chûte d'un niveau supérieur).		

IMPORTANT

Le défaut de déclaration d'un accident du travail par l'employeur, déclaration prévue par la réglementation relative aux accidents du travail et aux maladies professionnelles, donne lieu à une pénalité, recouvrée par l'organisme de sécurité sociale, dont le montant est égal à 20 % du salaire trimestriel de la victime.

Cette déclaration s'impose à l'employeur même si l'accident n'a pas entraîné d'incapacité de travail ou ne paraît pas être imputable au travail.

Dans ce dernier cas l'employeur fait assortir sa déclaration de réserves.

NOMBRE D'HEURES ECOULEES DEPUIS LA PRISE OU LA REPRISE DU TRAVAIL

n'est pas considérée comme point de départ du temps écoulé une reprise intervenant après interruption de travail d'une durée inférieure à une heure.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA DETERMINATION DU SALAIRE DE REFERENCE

L'employeur devra porter dans la rubrique «salaire de référence» le salaire soumis à cotisation de sécurité sociale correspondant aux gains de la période de référence, soit ce qui figure sur:

- La dernière fiche de paye, si le salaire ou gain est réglé au mois;
- Les deux dernières payes, si le salaire ou gain est réglé deux fois par mois, ou toutes les deux semaines;
- Les quatre dernières payes, si le salaire ou gain est réglé chaque semaine;
- Les payes afférentes au mois antérieur à la date de l'arrêt de travail, si le salaire ou gain n'est pas réglé au moins une fois par mois, mais l'est au moins une fois par trimestre;
- Les salaires ou gains des douze mois antérieurs à la date de l'arrêt de travail, si l'activité de l'entreprise n'est pas continue ou présente un caractère saisonnier. Préciser la durée de chaque période d'activité dans l'entreprise.

Est susceptible d'être considérée comme influence ou tenté d'influencer une personne, témoin d'accident de travail,

Agence : وكالة :
Centre de paiement : مركز الدفع :

هوية رب العمل

IDENTIFICATION DE L'EMPLOYEUR

Nom et Prénoms الاسم واللقب
ou
n° de l'adhérent رقم المنحصرط
Raison sociale : الطبيعة الاجتماعية :
Adresse العنوان :

هوية الأجير

IDENTIFICATION DU SALARIE

Noms : الاسم
n° d'immatriculation رقم التسجيل
Prénoms اللقب
Né(e) le : تاريخ الازدياد :
Adresse : العنوان
Profession : المهنة :

المعلومات الضرورية لدراسة الحقوق

RENSEIGNEMENTS NECESSAIRES POUR L'ETUDE DES DROITS

Date de recrutement تاريخ التوظيف
Date du dernier jour de travail تاريخ آخر يوم عمل
Date de reprise de travail تاريخ استئناف العمل
l'intéressé(e) n'a pas repris son travail à ce jour : المعني(ة) بالامر لم يستأنف العمل الى يومنا هذا :

في حالة التوقف عن العمل لمدة تقل عن 6 أشهر أو في حالة الأمومة

EN CAS D'ARRET DE TRAVAIL

D'UNE DUREE INFERIEURE A 06 MOIS ET EN CAS DE MATERNITE

l'assuré(e) a travaillé pendant jours heures المؤمن أشتغل لمدة يوما ساعة
du au من الى
au cours des 03 mois ou des 12 mois de date à date précédant خلال (3) الفلاثة أشهر التي أو اثني (12) عشرة شهران التاريخ
la constatation de la maladie ou de la grossesse. الى التاريخ الذي سبق ماعينة المرض أو الحمل

في حالة التوقف عن العمل أكثر من 6 أشهر أو في حالة العجز

EN CAS D'ARRET DE TRAVAIL

DEPASSANT 06 MOIS OU EN CAS D'INVALIDITE

l'assuré(e) a travaillé pendant jours heures المؤمن أشتغل لمدة يوما ساعة
du au من الى
au cours des 12 mois ou des 3 années précédant خلال الاثني عشر (12) شهرا أو (3) الفلاثة سنوات التي
la constatation de la maladie. سبقت معاينة المرض.

SECURITE SOCIALE

Agence :
Centre de Paiement :

**DECLARATION DE REPRISE OU DE
NON REPRISE DE TRAVAIL**

L'employeur soussigné, déclare que l'assuré :

Nom :

Prénoms :

n° d'immatriculation

Né (e) le [] [] [] [] [] [] à [] [] [] [] [] []

— ayant cessé le travail le [] [] [] [] [] []

(1) — a repris le travail le [] [] [] [] [] []

— n'a pas repris son travail à ce jour [] [] [] [] [] []

Raison sociale et cachet
de l'employeur

Nom et qualité du signataire,

fait à le

SIGNATURE.

Déclaration sur l'honneur

(à remplir par l'assuré lorsqu'il n'a pas repris son travail ou qu'il n'exerce aucune activité professionnelle).

Je soussigné,

Nom :

Prénoms :

certifié sur l'honneur :

n° d'immatriculation

— qu'en arrêt de travail depuis le [] [] [] [] [] []

(1) travail à ce jour, je n'ai pas repris mon

— que je n'exerce aucune activité professionnelle.

Fait à le

SIGNATURE.

(1) Rayer les mentions inutiles.

DECLARATION ET DEMANDE D'AFFILIATION D'UN ASSURE SOCIAL**NUMERO D'IMMATRICULATION**

Numéro à recopier à partir de la carte nationale d'immatriculation ou de la carte CHIFA pour tout assuré déjà immatriculé à la Sécurité Sociale

DECLARATION DE L'EMPLOYEUR OU DE L'ORGANISME ASSIMILE

Numéro Employeur

L'employeur ou l'organisme assimilé soussigné (Nom, Prénom ou raison sociale)

Déclare que l'assuré désigné ci-dessous est embauché à compter du (date de recrutement)

En qualité de (profession ou situation de l'assuré) :

Fait à le Signature (avec identification du signataire) et Cachet

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ASSURE SOCIAL

Nom (1)

Prénom

Nom de l'époux

Date de naissance
 Jour Mois Année

Lieu de naissance

Commune de Naissance

Wilaya de naissance (2)

Prénom du père

Nom de la Mère

Prénom de la Mère

Sexe Masculin - Féminin (3)

Situation de famille Célibataire - Marié(e) - Veuf(ve) - Divorcé(e) (3)

Nationalité

Adresse Complète

Code postal

SECURITE SOCIALE

DECLARATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL

à adresser à la Caisse Sociale en six exemplaires par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard +8 h. après l'accident

N° d'accident : _____
 Code : _____

Agence : _____
 Centre de paiement : _____

IMP. CNAIS 12 97 A 1 1

EMPLOYEUR

Nom, prénoms : _____
 ou
 Raison sociale : _____
 Profession : _____
 Adresse : _____
 N° Téléphone : _____
 Chantier ou lieu de travail : _____ Commune : _____ Wilaya : _____

N° employeur : _____
 Agence d'affiliation : _____
 Note approx. de salaires de l'employé au moment de l'accident : _____

VICTIME

Nom, prénoms : _____
 Nom de jeune fille (s'il y a lieu) : _____
 Nationalité : _____ Pays d'origine : _____ Date de naissance : _____
 Adresse : _____
 Qualification professionnelle (1) : _____ Date de recrutement : _____ Sexe : M F (2)

N° d'immatriculation : _____

ACCIDENT

Date : _____ Jour de la semaine : S D L M M J V (2) _____ heures _____ minutes

Nombre d'heures écoulées depuis la prise ou la reprise du travail par la victime (1) : _____ heures

horaire de travail de la victime le jour de l'accident : de _____ h. à _____ h. et de _____ h. à _____ h.

Lieu de l'accident (1) (3) : _____
 Nature des lésions (1) : _____
 Siège des lésions (préciser s'il y a lieu, la côté : droit ou gauche) (1) : _____ Elément matériel (1) : _____
 Circonstances détaillées de l'accident : _____
 Lieu où à été transportée la victime : _____

Suite probable (2) : SANS ARRÊT DE TRAVAIL AVEC ARRÊT SUPERIEUR A 24 H. à compter du _____ DECES IMMEDIAT

TEMOINS

1 - Identité : _____
 Adresse : _____
 2 - Identité : _____
 Adresse : _____
 Un rapport de police a-t-il été établi ? Si OUI, par qui : _____

ACCIDENT CAUSE PAR UN TIERS

Nom et adresse du tiers : _____

 Organisme d'assurance du tiers : _____

SALAIRE DE REFERENCE (1)

PERIODE	NOMBRE DE JOURS OU D'HEURES	SALAIRES SOUMIS A COTISATIONS	RETENUES		SALAIRES NET PERCU	PERIODICITE DE PAIEMENT
			SEC. SOCIALE	FISCALE		
du _____						
au _____						

Nom et qualité du signataire : _____

 Fait à _____, le _____ 19____
 Signature : _____

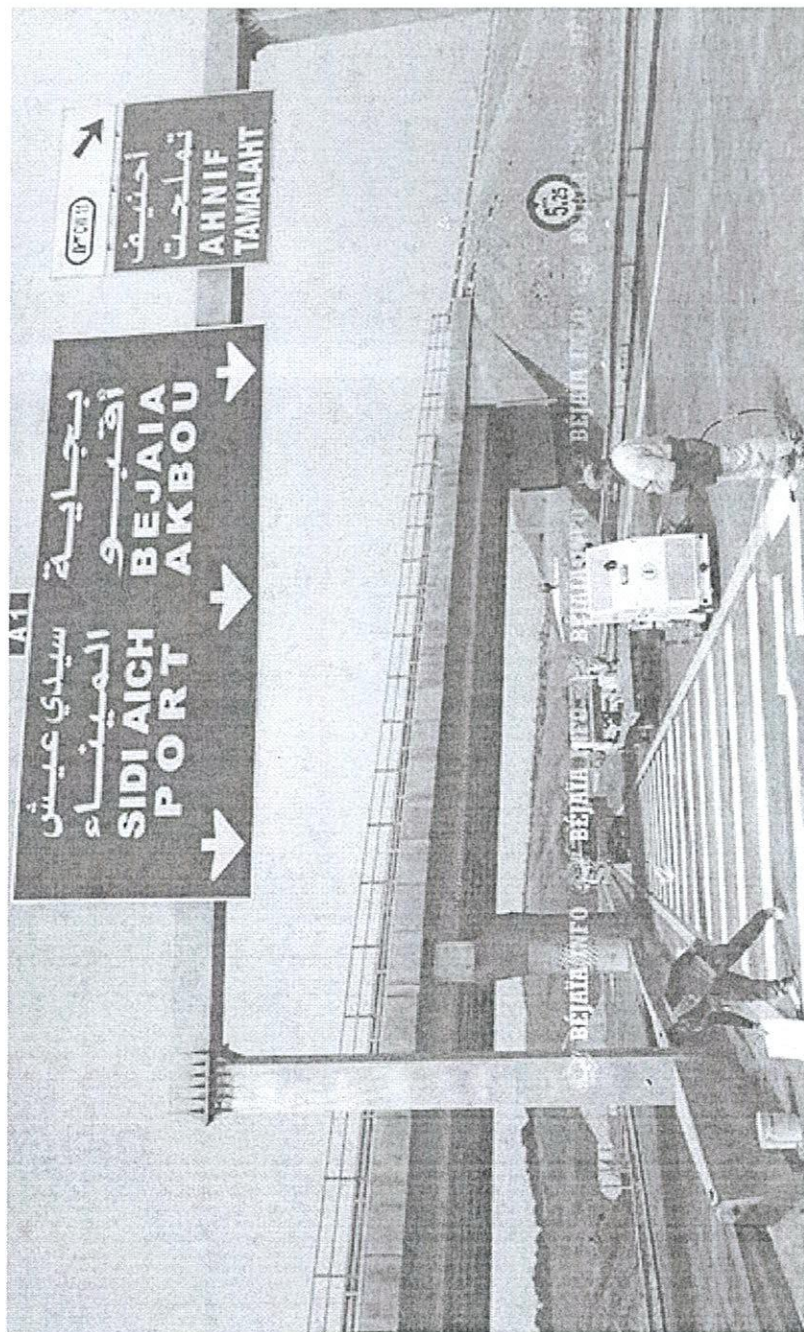
QUESTIONS POSEES AU CONTROLE MEDICAL	REPONSES DU CONTROLE MEDICAL

(1) - Voir au verso
 (2) - Rayer les mentions inutiles

Annexe n °3 :
Images du travail liés au
secteur BTP







Résumé :

L'hygiène et la sécurité au travail ne pas d'une responsabilité total de service HSE et aussi de responsabilité facteur humain dans la politique de développement de l'entreprise n'est pas une science exacte, c'est une discipline basée sur les réglementations et les législations elles-mêmes basées sur les multiples expériences professionnelles d'où l'on tire à chaque fois des leçons.

Dans cette mémoire, nous nous sommes intéressés à connaître les difficultés qui sont regroupes dans l'amélioration des moyens de prévention et protection des risque d'accidents de travail à l'entreprise est de ; problème de financement de l'entreprise, les conflits avec les travailleurs, la communication et le savoir faire des travailleurs.

Hygiene and safety at work does not have a total responsibility for HSE service and also human responsibility responsibility in the company's development policy is not an exact science, it is a discipline based on the regulations and the legislations themselves based on the many professional experiences from which one draws lessons each time.

In this brief, we are interested in knowing the difficulties that are grouped in the improvement of the means of prevention and protection of the risk of accidents at work to the company is; the problem of financing the company, conflicts with workers, communication and the know-how of workers.